



RAPPORT ANNUEL 2024

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE
PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS
MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

WWW.PICETANG.FR

Le Syndicat Mixte Entre Pic et Étang, établissement public de coopération intercommunal, est compétent pour le traitement des déchets ménagers et assimilés collectés par ses six groupements de communes adhérents.

En 2024, le périmètre du Syndicat couvre un territoire de 89 communes réparties entre le sud-est de l'Hérault et le sud-ouest du Gard. Sa population permanente s'établit à 224 512 habitants, portés 274 170 habitants en tenant compte de sa composante touristique (population INSEE et DGF applicables au 1^{er} janvier 2024).

Conformément à l'article L.2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), issu du décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, le président du Syndicat doit présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de traitement des déchets destiné, principalement, à l'information des usagers. Ce rapport contient notamment les informations suivantes :

La présentation des indicateurs techniques (tonnages, performances, filières, destinations, ...) par rapport à l'atteinte des objectifs définis par les documents de planification régionaux et nationaux.

Les recettes et dépenses du service par flux de déchets. Les indicateurs techniques et financiers, fondés sur la compatibilité analytique du Syndicat et devant figurer dans le rapport, sont énumérés en annexe des articles D2224-1 et suivants du CGCT.

Après présentation au comité syndical, le présent rapport, accompagné de l'avis du comité, sera mis à la disposition du public et transmis aux présidents des EPCI membres pour une présentation en conseil communautaire.

Les données présentées dans ce document ont été arrêtées au terme du premier semestre 2025. Les chiffres sont arrondis à la tonne près, ce qui peut expliquer des écarts lorsque les données sont sommées.

Les tonnages présentés sont ceux traités par le Syndicat pour ses groupements membres dans le cadre de l'exercice de sa compétence. Des écarts peuvent exister avec les rapports annuels des intercommunalités, celles-ci présentant strictement les éléments relatifs à la gestion des déchets ménagers et assimilés (à l'exclusion des déchets municipaux par exemple). Un glossaire présent en fin de rapport apporte la définition ou des précisions relatives à certains termes employés dans le présent document.

INTRODUCTION	5
Les élus	5
L'équipe	6
Les faits marquants 2024	7
1. LE TERRITOIRE DESSERVI	10
1.1 Présentation du périmètre	10
1.2 Répartition des compétences	11
2. INFORMATION, CONCERTATION ET GOUVERNANCE	12
2.1 Information	12
2.2 Animations et visites	13
2.3 Écoute et concertation	15
2.4 Les projets 2025	16
3. LA PRÉVENTION DES DÉCHETS	17
3.1 Contrat de performance OCTAV	17
3.2 Accompagnement du tri à la source des restes alimentaires	19
3.3 Appels à projets	21
3.4 Aides et soutiens	23
3.5 Les projets 2025	24
4. LE TRAITEMENT DES DÉCHETS	25
4.1 La nature des traitements et le taux global de valorisation	25
4.2 Types et localisation des filières de traitement	26
4.3 Les tonnages traités	27
4.4 Les éco-organismes partenaires	32
4.5 Les projets 2025	33
5. L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	34
5.1 Le contrat d'exploitation de l'UVE	34
5.2 Présentation de l'installation	35
5.3 Bilan technique	36
5.4 Suivi environnemental	38
6. COÛT DU SERVICE PUBLIC ET FINANCEMENT	43
6.1 Les dépenses	43
6.3 Les recettes	44
6.3 Les contributions	44
6.4 Coûts du traitement des déchets	45
7. MODALITÉ D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC	47
8. INDICATEURS	48
9. LEXIQUE	52

LES ÉLUS

Le président et les vice-présidents



Fabrice FENOY
Président



Laurent SENET
1^{er} Vice-président
délégué au suivi de
la DSP incinération



Olivier PENIN
2^e Vice-Président
Délégué aux finances



Michel CARLIER
3^e Vice-Président
Délégué aux
biodéchets



Jean-Michel ANDRIUZZI
4^e Vice-Président
Délégué au suivi
environnemental



Antoine ROUSSEAU
5^e Vice-Président
Délégué à la
communication et à
l'harmonisation des
politiques des
groupements

Les délégués syndicaux titulaires



Jérôme BOISSON



Pierre ANTOINE



Jean-François LAURENT



Thierry FELINE



Pierre LIBES



Pierre MARTINEZ



Philippe GRAS



Jean-Pierre BERTHET



Françoise MATHERON



Claude BERNARD



Brice BONNEFOUX



Alex DUMAS



Jean-Jacques ESTEBAN



Georges CAPUS



Arnaud FOUREL



Marie LEVAUX



Alain THEROND



Jacky REY

Lunel-Viel



Eric BILLET

NOTRE ÉQUIPE

En 2024, un poste de Directeur Technique et un post de Directeur Administratif et Financier ont été créés et pourvus. Au 31 décembre 2024, l'équipe du Syndicat était ainsi composée de 6 agents au siège, dont un mutualisé avec l'un des groupements de communes membres, et de 10 animateurs biodéchets.



Kristelle Fourcadier

Directrice du Syndicat



Grégoire Poutier

Directeur Administratif
et Financier



Sandrine Margot

Directrice Technique



Audrey Zéphir

Responsable
Communication et
Mobilisation Citoyenne



Véronique Espadas

Comptabilité et
administration



Florence Laporte

Ingénieure Prévention
des Déchets

LES ANIMATEURS BIODÉCHETS

Les recrutements des animateurs biodéchets se sont poursuivis en 2024. Quatre agents ont intégré l'équipe constituée de 10 animateurs. L'équipe était au complet au 1er juillet 2024.



L'équipe des animateurs biodéchets (une animatrice absente le jour de la photo).

LES FAITS MARQUANTS



Février : lancement des journées CITEO pour diminuer les erreurs de tri

Le Syndicat a co-organisé deux ateliers avec Citeo, l'éco-organisme des emballages. Ces sessions visaient à échanger sur les défis et les bonnes pratiques des collectivités avec pour objectif de co-construire des solutions pour améliorer la qualité du tri et de réduire le taux de refus au centre de tri de Lansargues.

Mars : journées techniques sur le tri et le traitement des restes alimentaires

Pour permettre aux acteurs impliqués dans la réduction, le tri et le traitement des restes alimentaires de partager leurs expériences et de choisir les solutions les plus adaptées à leurs spécificités, le Syndicat a organisé plusieurs rencontres depuis le début du mois de mars : tournées des aires de compostage partagé le 1er mars, visite du pavillon de compostage du Lycée Victor Hugo de Lunel et visite de la plateforme de compostage des végétaux de l'Espiguette au Grau du Roi le 7 mars.



Avril : conférence de presse sur les finances et les projets du Syndicat

Après de fortes inquiétudes sur l'éventuel remboursement de plusieurs millions d'euros à l'État, le Syndicat a fait le point sur le contrat qui le lie à Suez pour l'exploitation de l'incinérateur de Lunel-Viel, ainsi que sur ses ambitions pour réduire les déchets et leurs coûts de traitement lors d'une conférence de presse.

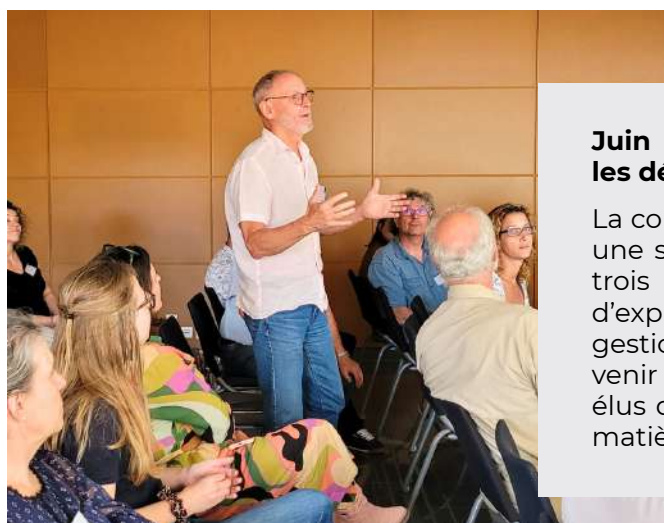


Avril : présentation des résultats de l'étude sociologique sur le tri des restes alimentaires

Pour mieux comprendre les perceptions, les attentes et les besoins sur le tri des restes alimentaires, le Syndicat a mené une enquête de plus d'un an auprès des habitants et des touristes du territoire. Les résultats ont été présentés aux élus et aux agents des collectivités membres du Syndicat le 24 avril en présence de la Région et de l'ADEME, co-financeurs de l'étude.

Mai : inauguration de *Festrif*

Le dispositif pour accompagner les organisateurs d'événements à réduire et mieux trier les déchets était inauguré le 31 mai à l'occasion de la première soirée des Printanières organisées à Lansargues par l'agglomération du Pays de l'Or. Sept mesures complémentaires sont proposées, du prêt de matériel (corbeilles de tri, fontaine à eau) à la présence d'ambassadeurs du tri, ainsi que la mise à disposition de vaisselle ou de supports de communication.



Juin : restitution de la conférence citoyenne sur les déchets

La conférence citoyenne sur les déchets a rassemblé une soixantaine de citoyens de tout le territoire sur trois journées de travail pour leur permettre d'exprimer leurs attentes et leurs propositions sur la gestion des déchets. Le 12 juin, ils étaient invités à venir présenter leurs propositions aux agents et aux élus du territoire, et à dialoguer sur les possibles en matière de gestion des déchets.



Septembre : commencement des travaux sur l'incinérateur de Lunel-Viel

Fin septembre, l'incinérateur a arrêté une de ses deux lignes de traitement pendant six semaines pour réaliser la première phase des travaux destinés à améliorer le traitement des fumées. L'ambition est d'atteindre les seuils de rejets les plus bas, au vu des techniques disponibles aujourd'hui.

Novembre : 200 personnes pour la journée d'ouverture de la semaine européenne de réduction des déchets

Au programme : visites de l'incinérateur, découverte de la recyclerie mobile, ateliers de cuisine anti-gaspi et compostage, *escape-game* du tri, basket tri, etc. Une palette d'animations variées était proposée, en collaboration avec les équipes de prévention OCTAV pour accompagner le grand public dans la réduction et le tri des déchets.



Décembre : inauguration du Parcours Pédagogique sur les déchets

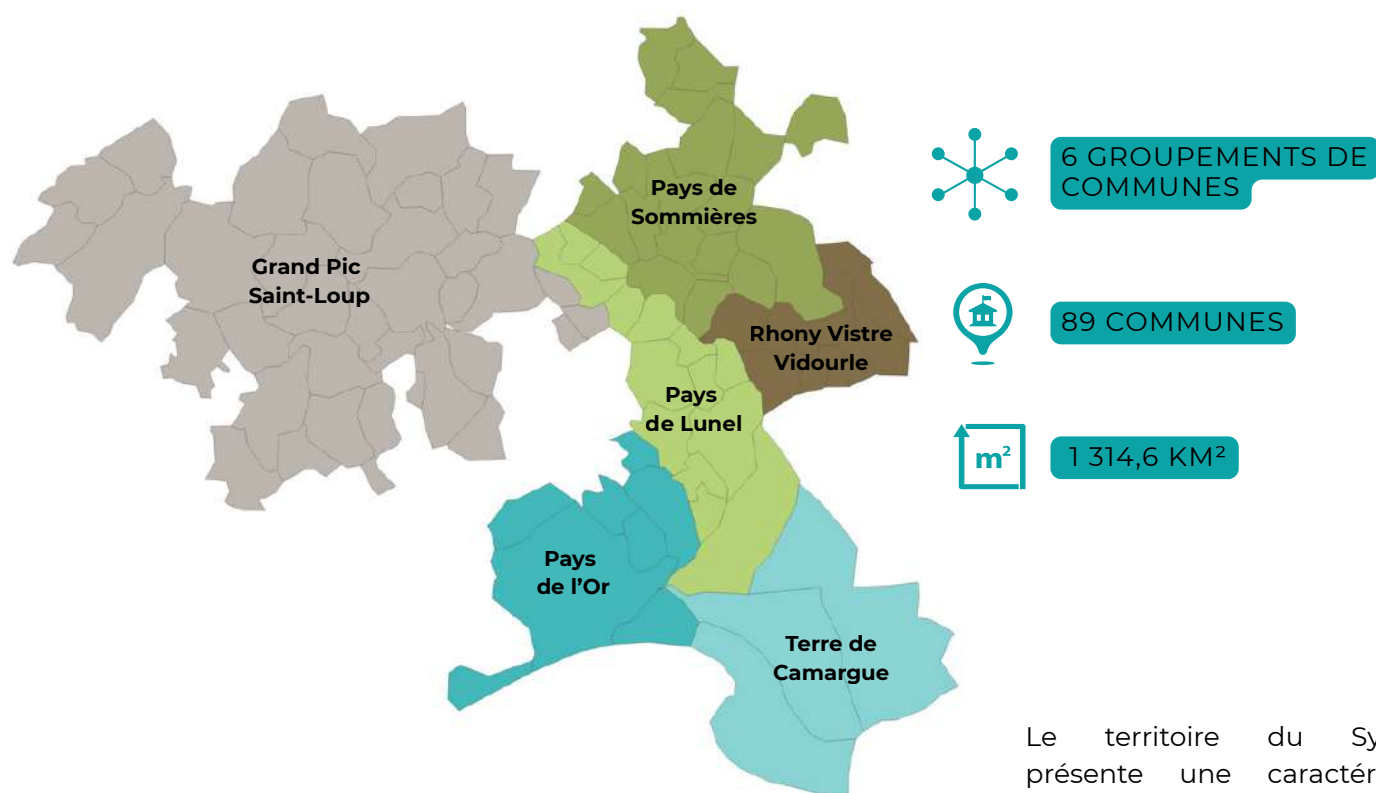
Le 4 décembre était inauguré le nouveau parcours pédagogique sur les déchets, en présence de Fabrice Fenoy, Président du Syndicat, David Lamy, Directeur Général Recyclage et Valorisation de Suez, et Prisca Giraudo, Chargée de projets Économie Circulaire à la Région Occitanie. Fruit d'une collaboration entre SUEZ et le Syndicat, ce parcours a pour objectif de transmettre les outils, les connaissances et les solutions nécessaires pour faciliter l'adoption de nouveaux comportements.

1 LE TERRITOIRE DESSERVI



1.1 PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE

Le Syndicat Mixte Entre Pic et Etang exerce la compétence traitement des déchets pour ses 6 groupements de communes adhérents répartis entre le sud-est de l'Hérault et le sud-ouest du Gard. Son territoire regroupe 89 communes et présente la particularité d'offrir une façade littorale, marquant ainsi la production de déchets par son activité touristique mais aussi un arrière-pays à composante rural.



(sans les touristes)



(avec les touristes)

Le territoire du Syndicat présente une caractéristique touristique du fait de deux groupements : l'Agglomération du Pays de l'Or et la Communauté de communes de Terre de Camargue.

L'accroissement important de population doit être considéré dans l'analyse des productions de déchets à des fins de comparaison avec les performances nationales et régionales.

1.2 RÉPARTITION DES COMPÉTENCES

Le Syndicat Mixte Entre Pic et Etang exerce la compétence traitement des déchets pour ses 6 groupements de communes adhérents.

Le traitement des déchets débute après les opérations de collecte et de transport des déchets réalisées par les groupements.

Plusieurs types de traitement existent, chacun adaptés aux types de déchets. Le traitement des déchets doit être mis en œuvre en respectant la hiérarchie européenne, qui privilégie la valorisation matière, puis la valorisation énergétique.



GROUPEMENTS DE COMMUNES

Prévention

Compostage de proximité

Collecte et transport des déchets vers les installations de traitement



SYNDICAT MIXTE ENTRE PIC ET ÉTANG

Prévention

Prospective et études

Coordination des groupements de communes autour d'un projet commun

Traitement des déchets :

incinération, tri des emballages, valorisation et élimination des déchets issus des déchèteries

Relations avec les éco-organismes

VALORISATION

VALORISATION MATIÈRE

Recyclage
Réutilisation
Compostage
Remblaiement
Conversion des déchets en combustible

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Incinération avec valorisation énergétique

ÉLIMINATION

Enfouissement
Incinération sans valorisation énergétique

L'incinérateur de Lunel-Viel - Crédit Photo : SUEZ



2 INFORMATION, CONCERTATION ET GOUVERNANCE



2.1 INFORMATION

En 2024, le Syndicat Pic Étang a poursuivi et renforcé les démarches initiées en 2023 pour placer la voix des habitants au cœur de ses actions en matière de gestion des déchets. Nous avons continué de déployer et d'affiner nos dispositifs d'écoute et de dialogue, visant à mieux comprendre le quotidien des citoyens et à intégrer leurs préoccupations dans nos stratégies de réduction et de tri.

Parallèlement, notre stratégie de communication a, elle aussi, continué de se développer. Toujours basée sur les dernières avancées en sciences humaines et comportementales, elle vise à accompagner chacun vers de nouvelles habitudes de tri et de consommation. L'objectif demeure le même : faciliter l'adoption des bons gestes en faveur de la réduction et du tri des déchets, en s'appuyant sur une meilleure compréhension de ce qui motive nos comportements au quotidien.



2.1.1 Diffusion de l'Escoubille

Le magazine du Syndicat est imprimé en 110 000 exemplaires et diffusé dans toutes les boîtes aux lettres du territoire, ainsi que dans les Mairies et les Hôtels de Communautés ou d'Agglomération. L'objectif est à la fois de rendre compte de notre action, mais aussi de donner aux habitants des connaissances et des astuces pour réduire et mieux trier leurs déchets. Deux numéros ont été distribués en 2024.

2.1.2 Animation des réseaux sociaux

Que ce soit sur le réseau professionnel LinkedIn ou sur Facebook, le Syndicat s'attache à diffuser ses retours d'expériences, ainsi que des solutions concrètes pour progresser sur la gestion des déchets. En 2024, le Syndicat a touché 22 400 personnes via des posts Facebook, soit 26% de plus qu'en 2023.



2.1.3 Création de guides pratiques

En 2024, le Syndicat Pic Étang a entrepris la création de guides pratiques conçus pour aider concrètement les habitants à adopter de nouvelles habitudes. C'est dans cette optique qu'un premier guide dédié à la valorisation des restes alimentaires et végétaux a vu le jour. Réalisé en collaboration avec OCTAV et Compostons, ce guide a été imprimé à 25 000 exemplaires et il est également disponible en ligne sur le site internet du Syndicat. Un guide anti-gaspi a également été conçu et distribué à l'occasion de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets.



2.1.4 Réalisation de vidéos didactiques

En complément des guides, trois vidéos ont été réalisées pour accompagner les usagers dans la mise en place du tri des restes alimentaires dans la cuisine, ou pour se lancer dans le compostage à la maison ou de quartier. Avec ces vidéos, l'objectif est de répondre aux problématiques les plus fréquemment rencontrées lors de la mise en place du nouveau geste : quel contenant utiliser pour le tri ? que mettre ou ne pas mettre ? à quelle fréquence évacuer les restes alimentaires ? quels sont les gestes à réaliser pour le compostage ? où placer son composteur dans le jardin ? etc.

Elles sont disponibles sur la page YouTube du Syndicat Pic Étang



2.2 ANIMATIONS ET VISITES

2.2.1 Semaine Européenne de Réduction des Déchets : une mobilisation forte en 2024

En 2024, le Syndicat Pic Étang s'est pleinement mobilisé pour la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, en partenariat avec OCTAV, en proposant une série d'animations pour tous les publics.

L'objectif : sensibiliser de manière concrète aux enjeux de la réduction et du tri des déchets.

Au programme de cette semaine riche :

- Cinq visites de l'incinérateur pour comprendre le devenir de nos déchets.
- Cinq journées de la recyclerie mobile au cœur des villages pour donner une seconde vie à vos objets.
- Sept ateliers pratiques sur la cuisine anti-gaspi et le compostage.
- Une Journée Portes Ouvertes inédite au Pavillon des Solutions, offrant des activités variées comme un *escape game* thématique, un défi *basket tri* ou encore une immersion en réalité virtuelle dans un centre de tri.

Le succès a été au rendez-vous, avec plus de 200 personnes présentes dès la journée d'ouverture pour participer aux ateliers, effectuer les visites et découvrir les coulisses du traitement des déchets.



1 - Visite de l'incinérateur // 2 - Recyclerie mobile // 3 - Atelier de cuisine anti-gaspi // 4 - Atelier d'initiation au compostage

2.2.2 Visites de sites pour découvrir le dessous du traitement des déchets

En 2024, le Syndicat Pic Étang a continué d'ouvrir les portes de ses installations de traitement des déchets. Il propose des visites guidées de l'incinérateur et du centre de tri des emballages aux élus, aux agents, aux associations locales et aux groupes scolaires.

Ces visites sont une occasion unique de comprendre concrètement le fonctionnement de ces sites essentiels et de prendre conscience des volumes considérables de déchets traités chaque jour.

Ainsi, en 2024, ont été organisées :

- 20 visites de l'incinérateur
- 5 visites du centre de tri des emballages

Ces moments d'échange et de découverte contribuent à sensibiliser un large public aux volumes et aux enjeux de la gestion des déchets.



1 - Eco-délégués du lycée Louis Feuillade de Lunel le 18 janvier 2024

2 - Les élus et des agents de la commune de Calvisson le 13 septembre 2024

3 - Les membres de l'association Melgueil Environnement le 3 décembre 2024

2.2.3 Ouverture du parcours pédagogique sur les déchets

Né d'une collaboration entre SUEZ et le Syndicat Pic et Étang dans le cadre du contrat d'exploitation de l'incinérateur, le parcours pédagogique a été inauguré le 4 décembre 2024.

Conçu pour sensibiliser élèves et citoyens à l'impact de nos modes de consommation et de nos déchets sur l'environnement, son objectif principal est de fournir à chacun les connaissances et les solutions concrètes pour adopter de nouvelles habitudes.

Ce parcours interactif se déroule en cinq modules thématiques : prévention, réemploi, compostage, recyclage et valorisation énergétique. Chaque module a été élaboré en s'appuyant sur les sciences comportementales et en tenant compte des facteurs humains, afin de faciliter le passage à l'action.

D'une durée d'un peu plus de deux heures, ce parcours est gratuit et adapté à tous les publics (à partir du CM1 pour les élèves). Il est ouvert à tous les établissements scolaires du territoire, ainsi qu'aux structures accueillant des scolaires et aux associations.



2.3 ECOUTE ET CONCERTATION

2.3.1 Conférence citoyenne sur les déchets : une démarche participative inédite

Point d'orgue de l'engagement du Syndicat pour la participation citoyenne, la Conférence Citoyenne sur les déchets a été un moment fort en 2024. Elle a rassemblé une soixantaine de citoyens, représentatifs de l'ensemble du territoire, pour trois journées de travail approfondies (dont une en décembre 2023). L'objectif était de leur permettre d'exprimer librement leurs attentes, leurs préoccupations et leurs propositions concrètes concernant la gestion des déchets.

Le 12 juin, ces participants ont eu l'opportunité de présenter leurs conclusions et recommandations aux agents du Syndicat et aux élus locaux, ouvrant ainsi un dialogue direct et constructif sur les futures orientations en matière de gestion des déchets.



Visite du centre de tri et de l'incinérateur en amont de la restitution



Ouverture de la soirée de restitution

2.3.2 Mieux comprendre pour mieux trier : retour sur les études sociologiques en 2024

En 2024, le Syndicat Pic Étang a continué d'approfondir et de diffuser sa compréhension des comportements liés au tri, notamment grâce à une étude sociologique pionnière réalisée en 2023 sur le tri des restes alimentaires et végétaux.

Cette étude, qui a suscité un vif intérêt bien au-delà de notre territoire, met en lumière les facteurs humains essentiels à considérer pour réussir la transition. Elle a été présentée à de nombreuses reprises en 2024, afin de partager nos découvertes et d'aider d'autres acteurs à adopter les bonnes approches pour encourager les bons gestes.

L'étude a notamment été présentée lors :

- d'une soirée de restitution en avril, réunissant élus, agents et acteurs locaux du compostage du territoire
- du Carrefour des Déchets à Rouen en juillet.
- d'un webinaire sur les sciences comportementales organisé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes en octobre.
- du séminaire national du Réseau Compost Citoyen en novembre.
- du bilan annuel du Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques (STGDO) du VALTOM en décembre.

Un constat marquant de cette étude est que la communication sur la valorisation des restes alimentaires met souvent trop l'accent sur les équipements (bornes de collecte ou composteurs) et pas assez sur le geste de tri directement dans la cuisine et le stockage avant l'évacuation. C'est une information clé pour mieux cibler nos messages.

Fort de ces enseignements, le Syndicat a également lancé une nouvelle étude sociologique en déchèterie au premier semestre 2024. L'objectif était d'observer, de recueillir et d'analyser les comportements de tri sur ces sites. Les premiers résultats sont éloquentes : malgré le fait que 45 % des usagers pensent ne jamais se tromper de benne et que 73 % déclarent ne pas avoir de difficultés à trier, l'analyse du contenu des bennes révèle un nombre important d'erreurs de tri. Ces données précieuses nous aideront à améliorer nos dispositifs et notre communication pour un tri toujours plus efficace.

2.3.3 Deuxième édition du baromètre du tri

Pour mieux comprendre et accompagner les citoyens dans leurs efforts de tri, le Syndicat Pic Étang a mis en place un baromètre annuel. Pendant 10 ans, il interrogera plus de 350 habitants du territoire afin de mesurer l'évolution de leurs pratiques de tri dans le temps.

L'objectif est d'obtenir une vision réelle des connaissances, des attentes et des difficultés rencontrées par les habitants. Ces informations permettront d'ajuster les actions et la communication pour accompagner au mieux les changements de comportement vers une meilleure gestion des déchets.

La deuxième édition du baromètre du tri s'est déroulée en décembre 2024. Parmi les résultats marquants :

- Un tiers des répondants déclarent ressentir de la démotivation pour trier leurs déchets, principalement en raison du manque de temps et d'équipement adapté.
- 83 % des personnes interrogées estiment qu'il y a trop de produits suremballés en vente. Ce chiffre a augmenté de 14 points par rapport à 2023, ce qui souligne une préoccupation croissante face à l'emballage excessif.

Ces données sont essentielles pour nous aider à cibler nos efforts et à proposer des solutions qui prennent en compte les problématiques et perceptions des citoyens.

2.4 LES PROJETS 2025

En 2025, le Syndicat Pic Étang s'engage à poursuivre et à développer sa stratégie d'information, de communication et de concertation, avec pour objectif de toujours mieux informer et impliquer les habitants et les partenaires.

Voici les principales actions que nous allons mener :

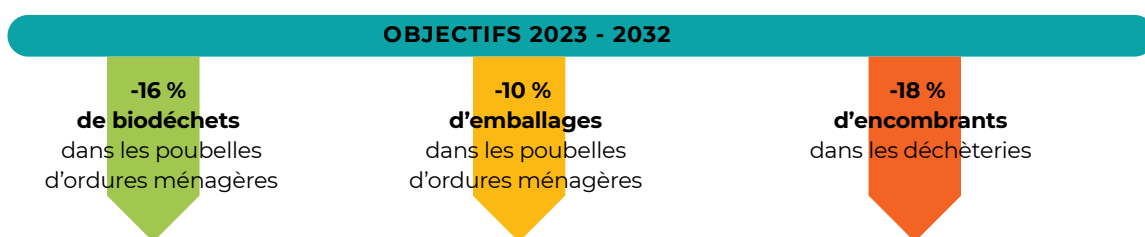
- Poursuite de l'Escoubille : magazine d'information diffusé trois fois par an pour vous tenir au courant de nos avancées et des actualités du territoire.
- Nouveaux guides pratiques : un dédié à l'utilisation concrète du compost, et l'autre spécifiquement conçu pour accompagner les collectivités dans la mise en place du tri dans les cimetières.
- Une nouvelle étude sera lancée pour analyser en profondeur nos habitudes de consommation, d'usage et de tri des emballages. Ces données nous aideront à affiner nos actions.
- Révision du site internet pour passer d'un site institutionnel à une plateforme plus servicielle, centrée les besoins des usagers
- Renforcement des visites industrielles et du parcours pédagogique : nous augmenterons le nombre de visites de nos installations industrielles et intensifierons la mise en œuvre de notre parcours pédagogique pour sensibiliser encore plus de publics.
- De nouvelles vidéos explicatives seront produites, notamment sur la gestion des restes alimentaires et végétaux, mais aussi pour faire découvrir le fonctionnement détaillé du centre de tri et de l'incinérateur.
- Animation d'ateliers sur les sciences comportementales dédiés aux collectivités afin d'améliorer leurs propres communications sur la réduction et le tri des déchets.

3 LA PRÉVENTION DES DÉCHETS



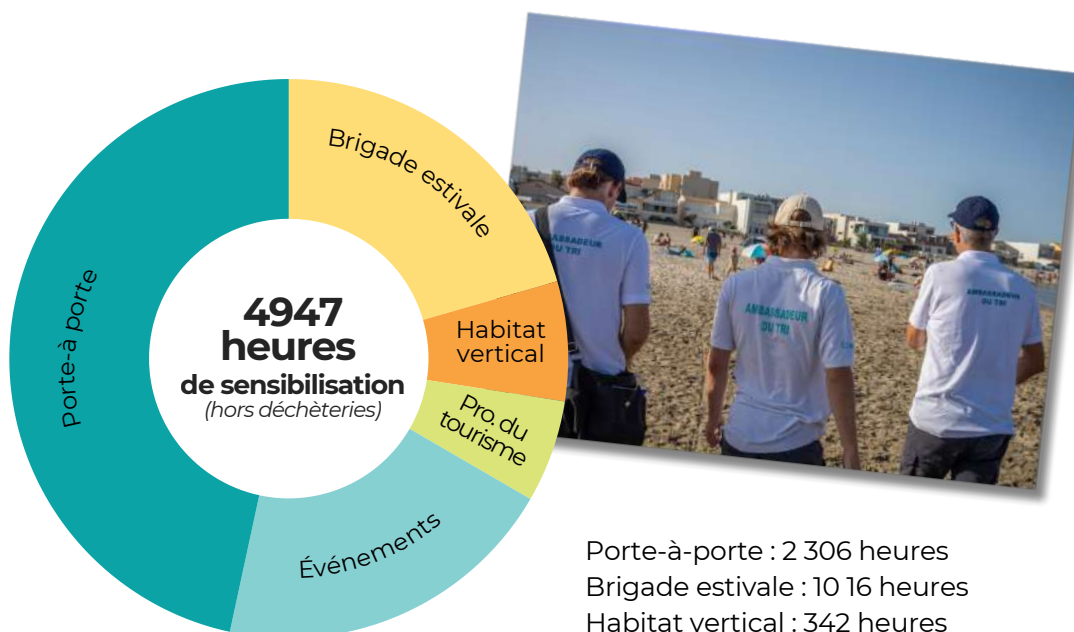
3.1 CONTRAT DE PERFORMANCE OCTAV - FOCUS SUR LA PRÉVENTION

Dans le cadre du nouveau contrat de performance pour l'exploitation de l'incinérateur de Lunel-Viel, un pôle prévention a été créé avec pour objectif de réduire le recours à l'incinération. Trois thématiques principales sont traitées : la réduction des restes alimentaires et végétaux, des emballages et des encombrants arrivant à l'incinérateur.



En 2024, d'importants moyens humains ont été déployés sur le terrain pour mener des actions concrètes de sensibilisation et d'accompagnement auprès des habitants du territoire. Cette mobilisation accrue nous a permis d'intensifier les efforts, aider les habitants à réduire et mieux trier les déchets au quotidien, notamment en déchèterie.

3.1.1 Ambassadeurs du tri



Porte-à-porte : 2 306 heures
Brigade estivale : 10 16 heures
Habitat vertical : 342 heures
Professionnels du tourisme : 293 heures
Sensibilisation événementielle : 990 heures

3.1.2 Accompagnement au tri en déchèterie



1 576

jours de sensibilisation au tri

avec 8 ambassadeurs sur 24 déchèteries

-3 941

tonnes d'encombrants

soit une baisse de 22,4 %

L'année 2024 a marqué une nette diminution des encombrants déposés en déchèterie. Ce sont près de 4 000 tonnes (exactement 3 941 tonnes) qui ont été évitées, ce qui représente une baisse significative de 22,4 % par rapport à l'année 2023.

3.1.3 Compostage et broyage

3 336

composteurs distribués

en complément de ceux distribués par les groupements de communes

5 608

usagers sensibilisés

au compostage



102

interventions de broyage à domicile

pour éviter le dépôt de végétaux en déchèterie et favoriser leur compostage

3.1.4 Réemploi



5

sorties

de la recyclerie mobile

Près de

200

personnes reçues

3.2 ACCOMPAGNEMENT DU TRI À LA SOURCE DES RESTES ALIMENTAIRES

L'année 2024 a été marquée par l'entrée en vigueur de l'obligation de trier à la source les restes alimentaires. Dans la continuité des actions entreprises en 2023 et conformément au **schéma territorial de gestion des biodéchets (STGB)**, élaboré par le bureau d'études DV2E, le Syndicat a intensifié ses efforts pour favoriser le retour à la terre des restes alimentaires. Cela comprend notamment le travail effectué en 2024 par les animateurs biodéchets, qui sont mis à disposition des groupements de communes pour contribuer au déploiement de solutions de tri des restes alimentaires.

Typologie d'équipement	Objectif annuel de détournement alimentaires une fois tous les équipements déployés selon le STGB	Nombre d'équipements recommandés par le STGB	Nombre d'équipements déployés à date	Dont équipements déployés en 2024
Composteurs individuels	6 000 tonnes	70 000	36 000	8 000
Composteurs partagés	2 000 tonnes	690	450	200
Points d'apport volontaire (abris-bacs)	2 000 tonnes	660	40	30

3.2.1 Recrutement de quatre animateurs biodéchets

Le Schéma Territorial de Gestion des Biodéchets a conclu à la nécessité de mettre en œuvre des moyens humains importants, au niveau de chaque groupement membre, afin d'atteindre les objectifs de déploiement de la stratégie biodéchets. Ainsi, 10 postes d'animateurs biodéchets ont été créés dont six pourvus en 2023.

Quatre animateurs sont venus compléter l'équipe en 2024 qui comptait 10 agents au 1er juillet.

Ils sont mis à disposition des groupements pour renforcer les équipes en place. Les missions consistent prioritairement en la réussite de la mise en œuvre du tri des biodéchets par l'implantation des aires de compostage partagé et points de regroupement. Mais les animateurs œuvrent également pour le déploiement du compostage individuel, pour la lutte contre le gaspillage alimentaire, la promotion du jardinage au naturel, la sensibilisation au non-mélange de végétaux avec les ordures ménagères, l'animation et la sensibilisation, ...

3.2.2 Formations spécifiques sur les biodéchets

Parce que l'amélioration du tri des biodéchets et leur compostage passe aussi par une nécessaire montée en compétence des agents des collectivités et des citoyens, le Syndicat finance des formations. Ainsi, plusieurs formations ont été dispensées en 2024.

- Guide composteur pour 8 animateurs biodéchets, en mai et juin
- Gestion différenciée des espaces verts pour un animateur en mai
- Animation en compostage pour 3 animateurs en juin
- Formation de 23 référents de site de compostage



Formation guide composteur - Mai 2024

3.2.3 Lancement des journées techniques sur le tri et le traitement des biodéchets

Afin de soutenir et d'outiller au mieux tous les acteurs engagés dans la réduction, le tri et le traitement des restes alimentaires, le Syndicat Pic Étang a organisé plusieurs rencontres en 2024. Ces dernières ont permis aux participants de partager leurs expériences et d'explorer ensemble les solutions les plus adaptées à leurs besoins spécifiques :

- Deux journées techniques avec les responsables prévention des groupements de communes le 1^{er} mars et le 22 novembre
- Huit journées mensuelles avec les animateurs biodéchets pour faire le point sur l'avancement du déploiement des solutions de compostage de proximité, découvrir les installations de traitement et rencontrer des acteurs clés du traitement des biodéchets

Lors de ces journées, de nombreuses thématiques sont abordées à l'instar du choix des équipements, de l'affichage au-dessus des composteurs, de l'harmonisation des consignes ou encore des aspects purement techniques tels que les problématiques d'approvisionnement en broyat.



1 - Tournée des aires de compostage partagé du territoire le 1^{er} mars

2 - Visite de la plateforme de compostage de végétaux de l'Espiguette le 7 mars

3 - Atelier dédié à la communication avec les animateurs biodéchets le 4 juillet

3.3 APPELS À PROJETS

3.3.1 Appel à projets du Syndicat

Dans le cadre de sa politique en faveur de la réduction des déchets, le Syndicat a lancé un appel à projets Prévention des déchets et Économie Circulaire en 2023. **Six projets ont été retenus, pour un montant total de 78 500 €.** Bilan des actions menées.

Forum Saint-Aunes : mise en place de plusieurs animations autour de l'économie circulaire et de la réduction des déchets.

De septembre 2023 à juillet 2024, l'association a réalisé 5 *repair*-cafés, 1 atelier fresque « économie circulaire », 1 jeu "économie circulaire", 4 ateliers *fait maison*, 2 apéros de l'économie circulaire et 1 éco-événement festif. Au total, ce sont près de 200 participants qui ont été sensibilisés à la réparation et à l'économie circulaire.

Courts circuits : développement d'une recyclerie de matériel de particuliers.

Entre août 2023 et décembre 2024, 5500 utilisateurs-acheteurs sont venus à la Ressourcerie, soit en moyenne 25 par jour d'ouverture. La Ressourcerie Courts Circuits a collecté 12,3 tonnes d'objets, et donné une seconde vie à 9,4 tonnes d'objets, soit par la vente (7,6 tonnes) ou pas le don (1,8 tonnes). Vingt associations et organismes humanitaires ont été bénéficiaires des dons. 1,7 tonnes des objets collectés ont été valorisés en recyclage



Regen Environnement : réalisation d'une étude d'opportunité du projet « TRI SUD », sur le développement d'une solution locale de recyclage des plastiques rigides.

L'étude a permis de déterminer un gisement local d'environ 11 000 tonnes. Cette phase d'étude d'opportunité, terminée en mars 2024, a permis de valider l'existence d'un besoin sur le territoire et de mettre au point un premier modèle opérationnel viable. Une étude de faisabilité sera effectuée par la suite. Le projet doit préparer sa mise en œuvre opérationnelle en sécurisant les flux, le site et les équipements adaptés, afin de vérifier toutes les hypothèses conditionnant l'investissement.



Calade : création d'un atelier de rénovation de meubles anciens en bois collectés.

Au total, pour les années 2023 et 2024, la recyclerie a employé 46 salariés en insertion, qui ont ainsi pu bénéficier quant à eux d'une sensibilisation aux techniques du bois, notamment une remise en circulation rapide des meubles collectés. Au total, une quarantaine de meubles ont été créés. Chaque création est un projet pris en charge par un salarié en insertion, qui va déterminer les objectifs de revalorisation, les techniques à mobiliser et la valeur qu'il souhaite créer, puis se consacrer à la réalisation sur une durée plus ou moins longue.

Trait d'Union 34 270 : développement de gratiférias sur plusieurs communes du territoire du Syndicat et mutualiser les outils de communication avec d'autres associations. Durant le temps du projet, 2 gratiférias ont été organisées, en partenariat avec plusieurs associations locales et la mairie des Matelles. 200 à 250 visiteurs sont venus durant chaque gratiféria. L'achat de matériel de communication et de signalétique a permis la promotion de ces événements. Il est mutualisable à d'autres associations qui souhaiteraient mettre ce type d'évènement en place.

Oc'Consigne : développement du réemploi des bouteilles verre sur le territoire, avec notamment l'expérimentation de différents types de boucles de collecte.

Cinq types de boucles de collecte ont été explorées : producteurs, grandes surfaces spécialisées, grandes et moyennes surfaces, campings, déchèteries. Trois types de boucles ont été déployées : producteurs, grandes surfaces spécialisées et déchèteries. Au total, 15 points de collecte ont été déployés sur le territoire.



3.3.2 Appel à projets OCTAV

Fin 2024, un nouvel appel à projets a été lancé via SUEZ dans le cadre du contrat d'exploitation de l'incinérateur avec pour objectif de soutenir les projets de réparation et de réemploi à destination des particuliers. À la clé pour les lauréats : un accompagnement personnalisé pendant 1 an, l'accès à un espace de coworking à Lunel-Viel et à un réseau de partenaires, ainsi qu'une subvention d'installation pouvant aller jusqu'à 15 000 €. Le choix du ou des lauréats sera réalisé en 2025.

3.4 AIDES ET SOUTIENS

3.4.1 Subvention de broyeurs

En 2023, le Syndicat a mis en place une aide à l'achat ou la location de broyeurs à végétaux. Cette solution permet de valoriser ses végétaux chez soi, en compostage ou en paillage, et d'éviter les aller-retours en déchèteries. Les bénéficiaires sont les particuliers et associations localisés sur le territoire du Syndicat, satisfaisant les conditions d'éligibilité définies dans la charte d'engagement.

165 demandes de soutien

dont 139 achats, 10 locations et 16 refus
(achats hors périmètre Syndicat)

Montant subventionné

21 233 €



3.4.2 Soutien au tri des emballages lors des événements associatifs

Le Syndicat et le groupe PAPREC proposent un soutien technique et financier pour encourager les associations à mettre en place des solutions de tri sélectif. Après signature d'une convention entre les trois parties, l'association apporte les sacs jaunes mis à disposition par le Syndicat, remplis d'emballages et correctement triés au centre de tri PAPREC de Lansargues. Un montant de 10€ par sac est reversé directement à l'association, dans la limite de 500€ par an.

20 associations actives

639 Sacs déposés

soit 6 390 € de subventions

Emballages collectés **2,78 tonnes**

soit une augmentation de 72,7%

3.4.3 Festrif pour réduire et mieux trier les déchets sur les événements

Le territoire est riche en rassemblements festifs : soirées gourmandes, fêtes votives, festivals de musique, événements sportifs... Ces moments de convivialité génèrent souvent un volume important de déchets. Fort de ce constat, le Syndicat Pic Étang a mis en place un dispositif dédié pour accompagner les organisateurs d'événements – qu'ils soient publics ou associatifs – dans la réduction et la bonne gestion des déchets : *Festrif*.

L'objectif est de tester, avec les organisateurs volontaires, un ensemble de sept mesures concrètes qui peuvent être activées en partie ou dans leur intégralité. Charte "Réduction et bonne gestion des déchets", prêt de vaisselle lavable, mise à disposition d'une fontaine à eau, prêt de poubelles de tri et d'une signalétique associée, collecteurs de gobelets, présence d'ambassadeur du tri et formation des organisateurs à la bonne gestion des déchets. Le dispositif a été inauguré le 31 mai à l'occasion de la première soirée des Printanières du Pays de l'Or.

27

Soirées ou journées accompagnées

auprès de 8 acteurs différents

162

Corbeilles de tri prêtées

pour la mise en place de 79 points tri

11

prêts de la fontaine à eau



1 - Inauguration de Festrif le 31 mai 2024 aux Printanières du Pays de l'Or à Lansargues
2 - Un Piano sous les Arbres du 22 au 25 août 2024

3.5 LES PROJETS 2025

En 2025, le Syndicat va renforcer la prévention sur tous les flux, notamment via les projets suivants :

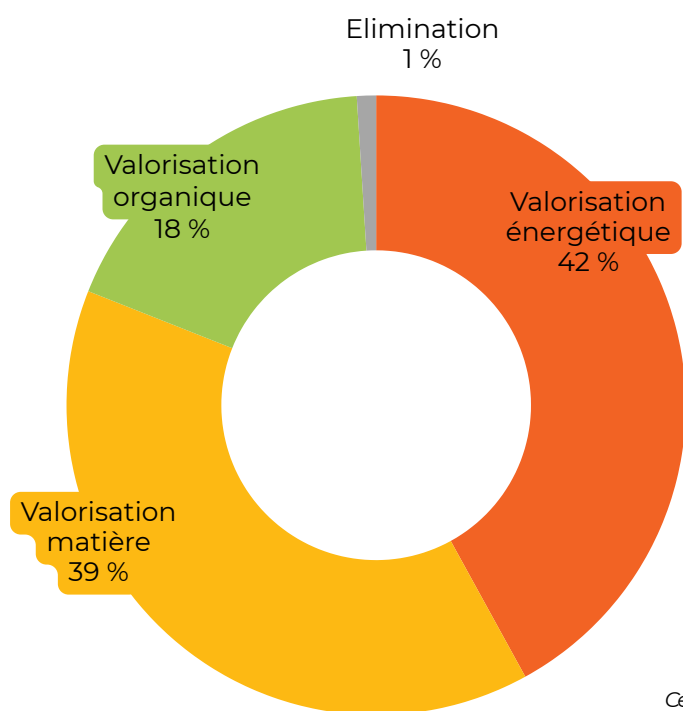
- Révision de la stratégie prévention déployée dans le cadre du contrat OCTAV
- Audit du tri dans les cimetières du territoire et réalisation d'un guide de recommandations pour déployer le réemploi et le tri des déchets
- Lancement d'une étude sur les déchets de balayage mécanisé
- Réalisation d'une étude de dimensionnement pour développer la vaisselle événementielle réemployable et les solutions de lavage associées
- Mise en place d'un projet visant à augmenter le réemploi sur le territoire
- Renforcer le déploiement de *Festrif* sur les événements du territoire

4 LE TRAITEMENT DES DÉCHETS



4.1 LA NATURE DES TRAITEMENTS ET LE TAUX GLOBAL DE VALORISATION

Le Syndicat Entre Pic et Etang recourt à diverses filières de traitement, chacune adaptée aux déchets et à leurs caractéristiques. En 2024, 99 % des déchets traités par le Syndicat ont fait l'objet d'une valorisation, qu'elle soit énergétique, matière ou organique.



99 % DES DÉCHETS TRAITÉS PAR LE SYNDICAT ONT FAIT L'OBJET D'UNE VALORISATION

Centre de tri PAPREC à Lansargues - Crédit photo : Syndicat Pic Etang



4.2 TYPES ET LOCALISATION DES FILÈRES DE TRAITEMENT

Le Syndicat contractualise avec divers prestataires de service pour le traitement des déchets collectés par les groupements. Un allotissement géographique permet de répondre aux besoins en tenant compte de la dispersion des bassins de production. La valorisation énergétique par incinération sur le site OCTAV de Lunel-Viel demeure la filière de traitement la plus utilisée avec 79 644 tonnes issues du Syndicat accueillies en 2024 (comprenant les déchets municipaux).



Limitation du recours à l'enfouissement à son strict minimum

Bien que fermement engagé dans la mise en œuvre de la hiérarchie des modes de traitement, le Syndicat se doit de répondre aux besoins des groupements membres. Ainsi, certains types de déchets ne disposent à ce jour d'aucune autre solution que l'enfouissement. Cette solution de dernier recours se limite toutefois à 1 % du tonnage total pris en charge par le Syndicat.

4.3 LES TONNAGES TRAITÉS

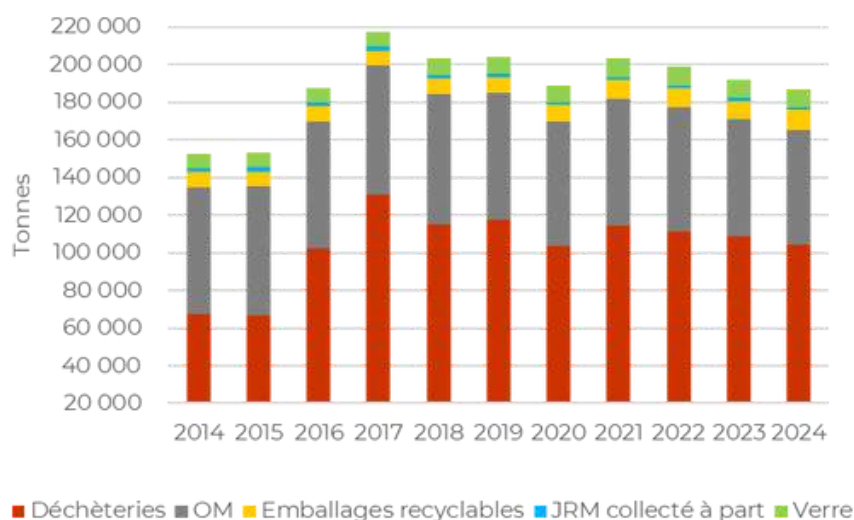
4.3.1 Les déchets ménagers et assimilés

Malgré une augmentation de la population, les tonnages d'ordures ménagères collectées en 2024 sont encore cette année en net recul, tandis que le flux emballages recyclables évolue à la hausse, avec une baisse des refus de tri. Ces éléments traduisent une amélioration de la quantité et de la qualité du tri des emballages. La collecte de déchets de cuisine et de table (DCT) poursuit quant à elle son déploiement en 2024 avec désormais deux territoires : Pays de l'Or et Pays de Lunel. Les tonnages de déchets collectés en déchèteries sont également en diminution.

Évolution des tonnages	2023	2024	Evolution 2023 - 2024
Population INSEE (nombre d'habitants)	222 666	224 512	+0,8%
Population DGF (avec les touristes)	272 213	274 170	+0,7%
Ordures ménagères résiduelles	62 413	61 519	-1,4 %
Emballages légers et papiers	11 324	11 923	+5,3 %
Verre	9 699	9 668	-0,3 %
Déchets de cuisine et de table(DCT)	4	39	en cours de déploiement
Sous-total Ordures ménagères et assimilés	83 441	83 150	-0,3 %
Déchèteries	109 195*	103 892	- 4,9 %
Total déchets ménagers et assimilés	192 635*	187 042	-2,9 %
Déchets municipaux	1 774	1730	-2,5 %

*ajout du flux textiles, linges et chaussures

Le Syndicat Mixte Entre Pic et Etang a pris en charge la compétence traitement des déchets végétaux à compter de l'année 2016 ce qui explique l'augmentation soudaine du tonnage total traité à cette date.

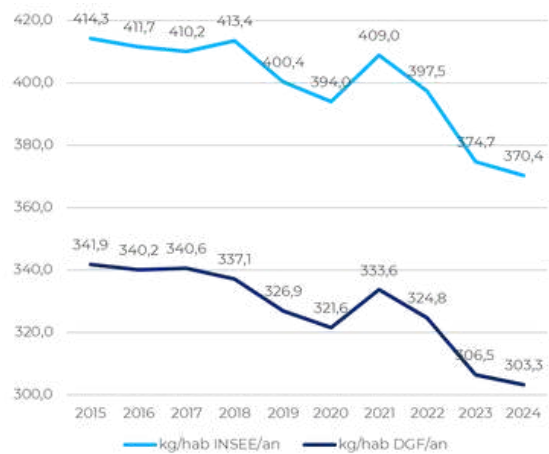


Evolution des quantités traitées en kilos par habitant

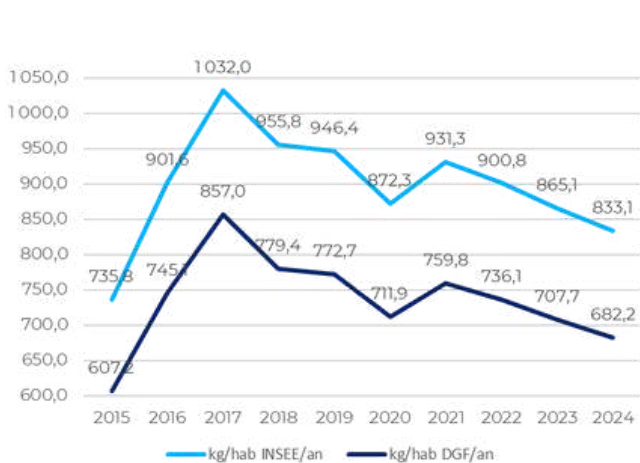
	Moyennes nationales selon la typologie d'habitat*		Objectifs régionaux 2025**	2023	2024	Evolution 2023-2024
Population INSEE	Mixte à dominante rurale	Très touristique	/	222 666	224 512	+0,8%
Population DGF				272 213	274 170	+0,7%
Ordures ménagères résiduelles	209	390	212	280,30	274,01	-2,2%
				229,28	224,38	-2,1%
Emballages légers et papiers	57	81	60	50,86	53,11	+4,4%
				41,60	43,49	+4,5%
Verre	42	76	34	43,56	43,06	-1,1%
				35,63	35,26	-1%
Sous-total Ordures ménagères et assimilés***	308	547	/	374,71	370,18	-1,2%
				306,51	303,13	-1,1%
Déchèteries	345	500	/	490,4	462,75	-5,6%
				401,14	378,93	-5,5%
Total Déchets ménagers et assimilés	653	1 047	555	865,13	833,11	-3,7%
				707,66	682,21	-3,6%

Sources : * SINOE 2021 // ** PRPGD Occitanie
**** En raison du faible déploiement des bornes de restes alimentaires qui ne concernent qu'une infime partie des habitants du territoire, les déchets de cuisine et de table ont été retirés des calculs par habitant.

Évolution de production des ordures ménagères



Évolution de production totale des déchets



L'ensemble des indicateurs indiquent une réelle diminution de la production des déchets des ménages, sur l'ensemble des flux. Cette tendance peut s'expliquer par la politique de prévention des déchets menées sur tout le territoire. Le contexte économique actuel, depuis la crise Covid, a également un impact sur la consommation des ménages et sur leur conscience environnementale.

4.3.2 Les déchets issus des collectes séparatives

Au 1^{er} janvier 2022, l'ensemble des groupements membres du Syndicat est passé en extension de consignes de tri initiée localement en 2019. Les tonnages d'emballages traités sont en hausse entre 2023 et 2024, avec parallèlement une baisse du taux de refus de tri. Cette amélioration de la quantité et de la qualité du tri peut en partie s'expliquer par la stratégie emballages déployée par le Syndicat en 2024, en collaboration avec les groupements de communes.

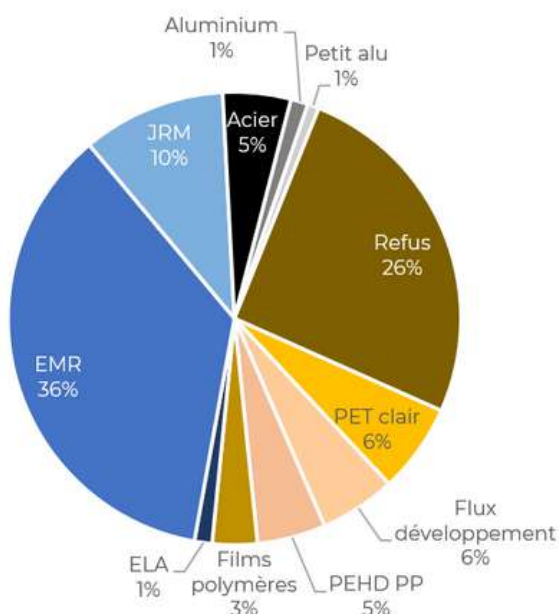
	2023	2024	Evolution 2023-2024
Tonnages en entrée au centre de tri	9 920	10 473	+5,6 %
Tonnages triés	9 722	10 264	+5,6%
Tonnages refus de tri en sortie de process de tri	2 798	2 674	-4,5%
Taux de refus	28,2%	25,5%	



Composition des papiers et des emballages recyclables triés

Des caractérisations mensuelles permettent de déterminer la composition du flux d'emballages collecté en fonction des différents matériaux. Cette répartition relative est déterminante pour gérer les stocks de matériaux destinés à être revendus aux recycleurs mais aussi pour analyser les performances de la collecte et de la communication. Les soutiens versés par Citeo sont dépendants des résultats quantitatifs de la collecte sélective mais aussi de sa qualité.

Composition des emballages recyclables triés



Répartition des tonnages triés entre les flux (en tonnes)

Les véhicules qui collectent les bacs et colonnes d’emballages recyclables et papiers sont orientés vers le centre de tri où ils sont pesés. Le tonnage alors déterminé correspond à la production. Ces déchets passent ensuite sur la chaîne de tri pour être séparés selon leur type. Les sorties filières correspondent aux tonnages revendus et expédiés vers les filières de recyclage.

		Production	Sorties filières
Plastiques	PET clair	573	524
	Flux développement	488	397
	PEHD PP	440	368
	Films polymères	289	256
Fibreux	ELA	113	167
	EMR et cartons	7 081	6 999
	JRM	3 081	3 270
Métaux	Acier	437	426
	Aluminium	184	82
Refus		2 867	2 674
Total		15 553	12 472

Centre de tri PAPREC à Lansargues - Crédit photo : Syndicat Pic Etang



4.3.3 Les déchets issus des déchèteries

En 2024, 103 892 tonnes des déchets ont été collectés sur les déchèteries des groupements membres du Syndicat. Ceci représente une diminution de 4,9 % par rapport aux données de 2023. Les flux prédominants sont en recul, voire en stabilisation, avec une attention notable accordée aux encombrants. Ceci peut s'expliquer par le développement de nouvelles filières de traitement de déchets, liées aux nouveaux contrats signés avec les éco-organismes. Le Syndicat et les groupements de communes associés ont par ailleurs mis d'importants moyens humains en déchèterie, via les ambassadeurs du tri du contrat OCTAV, pour réorienter les déchets habituellement déposés dans la benne à encombrants dans la bonne benne (voir page 18). L'augmentation de certains flux (EcoDDs, DDS et DEA, ABJ et Jouets) est due à l'amélioration de la qualité du tri.

	2023	2024	Evolution 2023 - 2024
Déchets hors toxiques			
Bois	8 361	8 067	- 3,5 %
Cartons	3 579	3 839	+ 7,3 %
Encombrants	17 601	13 071	-25,7 %
Métaux	2 068	2 165	+4,6 %
Gravats	31 725	29 732	- 6,3 %
<i>dont gravats recyclables</i>	31 230	29 110	- 6,8 %
Végétaux	35 234	34 068	- 3,3 %
Non-incinérables	1150	1 191	+ 3,6 %
Films agricoles	18	7	- 59,2 %
Plâtre	1 216	1 319	+ 8,4 %
Textiles*	864	989	+ 14,5 %
DEA, ABJ et jouets	5 350	7 102	+ 32,8 %
DEEE	1 645	1 766	+ 7,3 %
ASL	15	53	+ 254,9 %
ABJ thermiques	0	11	/
Déchets toxiques			
Extincteurs	X	X	X
Batteries	13	8	- 36,5 %
Piles	12	14	+16,3 %
Tubes Néon	0	4	X
Lampes basse consommation	0	2	X
Toxiques hors EcoDDs	48	105	+119 %
Toxiques EcoDDs	166	223	+33,9 %
Huiles minérales	118	130	+ 10 %
Huiles végétales	9	10	+ 8 %
Total Déchets issus des déchèteries	109 195	103 892	- 4,9 %



379 kg par habitant si on prend en compte la population touristique (DGF)

TOP 3 DES DÉCHETS COLLECTÉS

1. Les végétaux (32%)
2. Les gravats (29%)
3. Les encombrants (16%)

4.4 LES ÉCO-ORGANISMES PARTENAIRES

Les emballages et le papier : Citeo

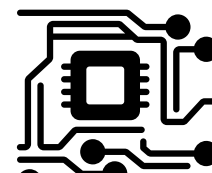
Le partenariat avec Citeo, naît de la fusion en septembre 2017 d'Eco-Emballages et d'Ecofolio (flux papier). La mission de Citeo est d'organiser, piloter et développer le recyclage des emballages et des papiers mis sur le marché en France dans le cadre de la responsabilité élargie du producteur. L'activité de Citeo est réglementée par un agrément d'État pour une durée de cinq ans, étendu à une année supplémentaire. Le prochain agrément sera de 2025 à 2029.



**10 473 TONNES
D'EMBALLAGES ET
PAPIERS TRIÉS**

Les DEEE : Ecologic et Ecosystem

Ecologic et Ecosystem sont les deux filières REP françaises chargées de coordonner la collecte et le traitement des déchets électriques et électroniques. Le territoire du Syndicat est décomposé en 2 : la partie gardoise est sous la gestion d'Ecosystem alors que la partie héraultaise est traitée par Ecologic. Ces deux filières sont à la fois opérationnelles, c'est-à-dire que des collectes sont organisées par les éco-organismes sans refacturation et financières par le versement de soutiens en fonction des performances.



**1 766 TONNES DE
DEEE COLLECTÉS**

Les déchets toxiques : EcoDDS

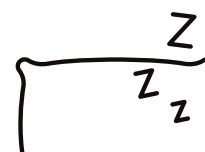
Agréée en 2012, EcoDDS est une société à but non lucratif dont la mission est d'encourager au tri, de collecter et de traiter certains déchets chimiques produits par les particuliers. Décomposés en neuf catégories de tri différentes (pâteux et solides, inflammables, aérosols, phytosanitaires et biocides, autres DDS liquides, acides, comburants, bidons vides de combustibles de chauffage, bases et filtres à huile), ces déchets présentent tous un pouvoir polluant très fort.



**223 TONNES
D'ECODDS
COLLECTÉES**

Les déchets d'éléments d'ameublement (DEA), jouets et articles de bricolage et de jardin (ABJ) : Ecomaison

Ecomaison est la filière REP mise en place le plus récemment, en 2013. Eco-organisme à but non lucratif, il offre une nouvelle vie aux meubles et aux matelas usagés. Depuis octobre 2018, les couettes et les oreillers en fin de vie ont rejoint les déchets pris en charge. Enfin, depuis 2022, l'éco-organisme prend en charge deux catégories d'articles de bricolage et de jardin, ainsi que les jouets.



**7 102 TONNES DE
DEA, ABJ ET JOUETS
COLLECTÉES**

Les Articles de Sports et de Loisirs et ABJ thermiques : Ecologic

L'éco-organisme Ecologic a été agréé pour la filière Articles de Sport et de Loisirs (ASL) en 2022 pour assurer la gestion de ces déchets. Cinquante trois tonnes d'ASL ont été collectées en déchèteries en 2024. Ce tonnage est en forte hausse et devrait continuer d'augmenter dans les années suivantes. Depuis 2022, Ecologic prend également en charge les ABJ thermiques.



**53 TONNES D'ASL
COLLECTÉES**

Les piles : COREPILE

COREPILE est l'éco-organisme en charge de la collecte et du recyclage des piles et accumulateurs portables sur notre territoire.



**14 TONNES DE PILES
COLLECTÉES**

4.5 LES PROJETS 2025 RELATIFS AU TRAITEMENT DES DÉCHETS

Lancement de la micro-plateforme de compostage de restes alimentaires

En 2025, le Syndicat commencera l'exploitation de sa micro-plateforme de compostage de restes alimentaires, la « *Compostière des Rouires* ». Ce site de traitement, situé à Mauguio, a reçu en décembre 2024 l'agrément sanitaire nécessaire au compostage de restes alimentaires (agrément SPAn 3). Après quelques travaux d'aménagement du site, la plateforme sera en mesure de réceptionner les premiers déchets à compter de janvier 2025. Les restes alimentaires qui seront traités sur la *Compostière des Rouires* proviendront de la collecte des points d'apport volontaires de l'Agglomération du Pays de l'Or et Lunel Agglo, mis en place en 2023 et 2024. L'exploitation de la *Compostière* a été confiée à la société melgorienne MicroTerra, par le biais d'un marché de prestation de services.

Étude d'opportunité d'un nouveau site de valorisation des biodéchets

En 2024, en groupement avec la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup, le Syndicat a confié à l'AREC une étude d'accompagnement à la réflexion pour la mise en place d'une plateforme de valorisation des biodéchets (restes alimentaires et végétaux) sur un site localisé sur la commune du Triadou. À la suite, le Syndicat souhaite mener une étude de faisabilité technico-économique, afin d'évaluer l'opportunité de déployer ce nouveau site de traitement.

Projet d'une nouvelle plateforme de traitement des végétaux à Villetelle

En 2024, le Syndicat a confié au bureau d'études DV2E une mise à jour de l'analyse technico-économique du site pressenti pour l'installation d'une plateforme de traitement des végétaux attenante à la déchèterie de Villetelle. En 2025, le Syndicat souhaite lancer ce projet et passer un marché d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la Maitrise d'Œuvre de ce projet.

La Compostière des Rouires à Mauguio



5

L'UNITÉ DE VALORISATION ENERGÉTIQUE



5.1 LE CONTRAT D'EXPLOITATION DE L'UVE

Le Syndicat est propriétaire de l'unité de valorisation énergétique (UVE) localisée à Lunel-Viel. Mise en service le 30 juin 1999, elle bénéficie d'un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter au titre des installations classées pour la protection de l'environnement en date du 8 novembre 2012 (n°2012-1-2421). Cette installation est exploitée dans la cadre d'une convention de délégation de service public qui a pris fin le 31 décembre 2022.

L'année 2023 a marqué le lancement du nouveau contrat d'exploitation de l'unité de valorisation énergétique des déchets. Conclu sous la forme d'un contrat de performance et d'une durée de 10 ans, il répond à la politique ambitieuse souhaitée par les élus du Syndicat. Il intègre les 3 enjeux essentiels portés par le Syndicat : réduction progressive de la capacité de traitement de l'installation de 120 000 à 90 000 tonnes, garantie d'un coût de traitement compatible avec les budgets des groupements membres et maintien de l'incinérateur dans **l'excellence environnementale**.

En octobre 2024, un nouveau filtre à manches a ainsi été installé sur un des deux fours de l'incinérateur, remplaçant l'ancien électrofiltre. Les principales améliorations concernent :

- la neutralisation de l'acidité des fumées avec un objectif de réduction de 75 % des émissions en 2025 par rapport à 2024
- une réduction des composés soufrés de 80 %.
- la maîtrise des rejets en poussières à un seuil de 80 % inférieur à la réglementation

Ces améliorations viennent s'ajouter à la réduction de 35 % des concentrations en oxydes d'azote, déjà effective depuis le 1^{er} janvier 2024. Les mesures réalisées en continu démontrent déjà l'atteinte des objectifs suite à ce changement. Une opération identique aura lieu en mars et avril 2025 afin de procéder aux mêmes travaux d'amélioration sur la 2^e ligne de traitement. L'incinérateur sera ainsi doté de ce que la réglementation dénomme « les meilleures techniques disponibles » avec un impact direct sur la réduction de l'empreinte environnementale.

Pose du nouveau filtre à manches le 9 octobre 2024



5.2 PRÉSENTATION DE L'INSTALLATION

Capacité de traitement

120 000

tonnes par an

2 fours à grille d'une capacité de combustion de 8 tonnes par heure chacun

Production électrique

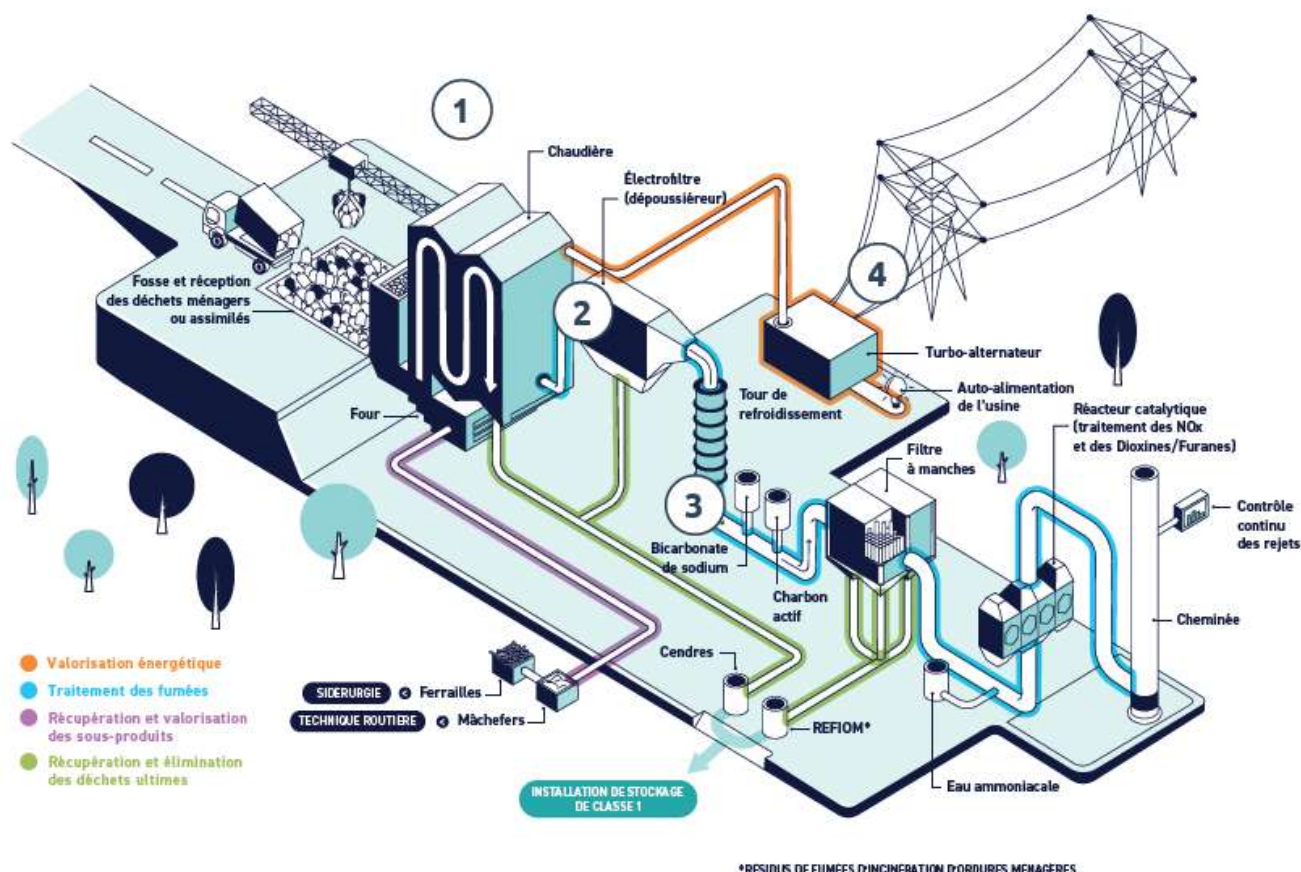
68 085

MWh ont été produits en 2024 soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 12 000 foyers*

Traitement des fumées

3 étapes

Traitement par voie sèche avec double filtration. Zéro rejet liquide. **Ces technologies font partie des meilleures disponibles au niveau international.**



1

Réception des déchets ménagers ou assimilés.

Contrôle et enregistrement. Fosse de 11 mètres de profondeur permettant d'accueillir 6 500 m³ de déchets (autonomie de cinq jours de collecte).

2

Four-chaudière

La chaleur issue de la combustion des déchets est utilisée pour chauffer l'eau contenue dans les tubes de la chaudière et ainsi alimenter en vapeur le groupe turbo-alternateur destiné à produire de l'électricité.

3

Traitement des fumées

Le traitement des fumées est opéré entièrement à sec en 3 étapes : électrofiltration, filtres à manches au sein desquels sont injectés du bicarbonate de sodium (neutralisation des gaz acides) et du charbon actif, puis traversée des fumées dans un réacteur catalytique.

4

Production énergétique

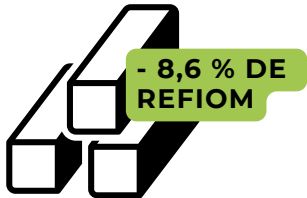
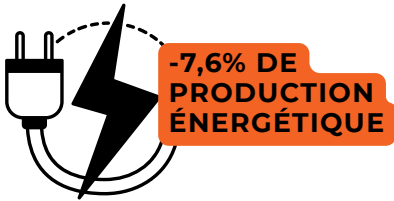
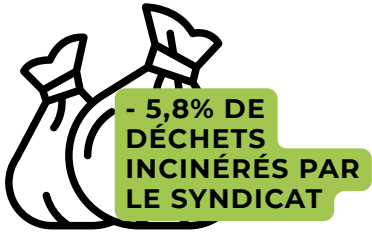
La vapeur produite par la chaudière entraîne une turbine. L'énergie mécanique est transformée en énergie électrique grâce au turbo-alternateur d'une puissance de 10 MW.

*Les éléments de calculs de conversion énergétique sont basés sur une consommation de 5,63 MWh électriques par an et par foyer français, et prennent en compte l'ensemble des usages domestiques en électricité (chauffage, eau chaude sanitaire, cuisson et les consommations spécifiques). Un foyer est composé de 2,3 personnes. Source CEREN 2008.

5.3 BILAN TECHNIQUE

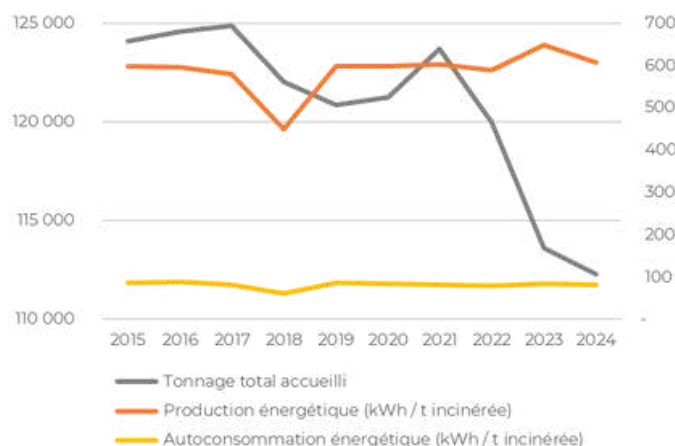
En 2024, le tonnage total de déchets incinérés est en diminution par rapport à 2023. Cette baisse est portée par les déchets apportés par le Syndicat avec une diminution de près de 6%. Les sous-produits diminuent également, dans une proportion légèrement supérieure à la baisse des tonnages incinérés. En 2024, 24 650 tonnes de mâchefers, dont 1 756 tonnes de ferrailles ont été produites. Les mâchefers et les ferrailles sont orientés vers des filières de valorisation matière en vue de leur utilisation dans les ouvrages routiers et l'industrie métallurgique.

	2023	2024	Evolution 2023 / 2024
Syndicat	84 586	79 644	-5,8 %
Déchets tiers	29 054	32 673	+12,5 %
Total déchets accueillis	113 640	112 317	-1,2 %
Tonnage exporté	0	0	x
Tonnage incinéré	114 068	110 749	-2,9 %
Production énergétique (MWh)	73 714	68 085	-7,6 %
Consommation énergétique (MWh)	9 922	9 490	-4,4 %
Autoconsommation (MWh)	9 678	9 210	-4,8 %
Electricité vendue (MWh)	64 036	58 875	-8,1 %
PCI (kJ / kg)	10 573	10 350	-2,1 %
Performance énergétique*	91%	86 %	
Consommation d'eau industrielle	17 250	17 740	+2,8 %
Eau de ville	1 342	1 302	-3 %
Sous-produits (t)			
Refiom	3 368	3 079	-8,6 %
Mâchefers	26 534	24 650	-7,1 %
dont ferrailles	1 914	1 756	-8,3 %



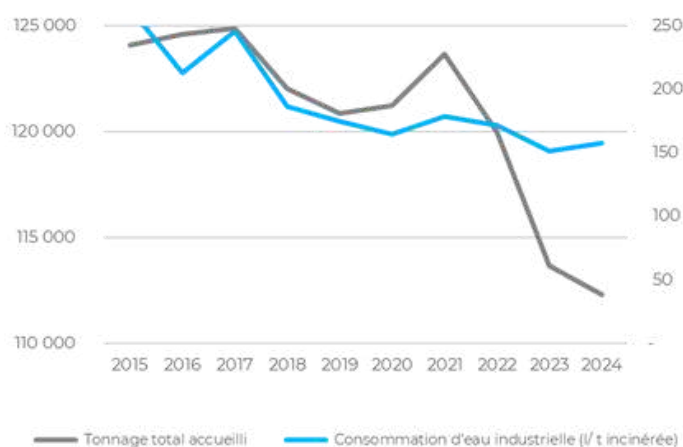
*La performance énergétique représente la capacité de l'installation à restituer l'énergie libérée par les déchets lors de leur combustion. Elle est calculée à partir de la formule présentée à l'annexe VI de l'arrêté du 20 septembre 2002 modifié par l'arrêté du 7 décembre 2016.

5.3.1 Évolution de la production énergétique



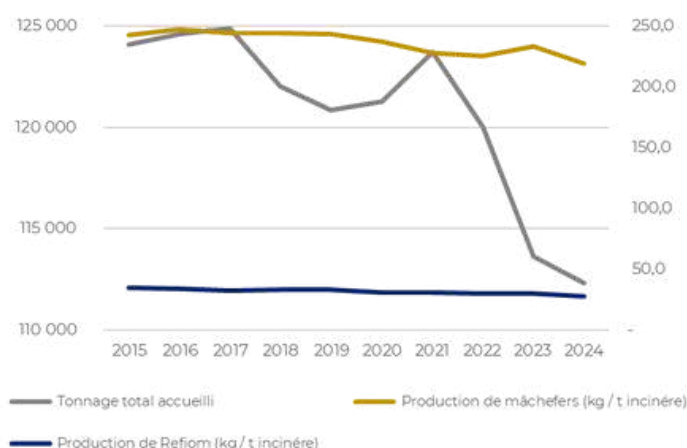
Chaque tonne de déchets incinérés a produit 614 kWh d'électricité. Ce ratio de production électrique peut varier selon le pouvoir calorifique des déchets. En 2024, il est en diminution suite aux phases de travaux puis de mise en service des nouveaux équipements de traitement des fumées.

5.3.2 Évolution de la consommation d'eau



En 2024, le fonctionnement de l'incinérateur a nécessité 19 042 m³ d'eau, soit 169,5 litres par tonne incinérée. L'eau utile au process et l'eau d'arrosage des espaces verts sont issues du Canal du Bas-Rhône Languedoc (BRL). Le réseau de protection incendie, les dispositifs de secours process et les sanitaires sont alimentés en eau de ville.

5.3.3 Évolution de la production de sous-produits



La production de mâchefers (dont la ferraille) par tonne incinérée diminue, ce qui signifie que la part de déchets contenant des minéraux et des métaux diminue : **219 kg par tonne incinérée** contre 233 kg en 2023, **soit une diminution de 6 %**.

Les résidus ultimes issus de l'épuration des fumées (REFIOM) diminuent eux aussi (27 Kg par tonne incinérée).

5.4 SUM ENVIRONNEMENTAL

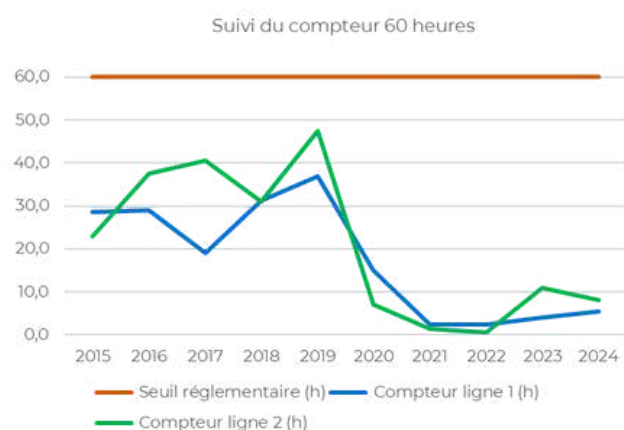
L'unité de valorisation énergétique fait l'objet de contrôles et analyses réglementaires, effectués par l'exploitant ainsi qu'un suivi environnemental géré par le Syndicat.

5.4.1 Contrôles environnementaux réglementaires

Mesures en concentration en sortie de cheminée

Un contrôle des rejets atmosphériques est réalisé en sortie de cheminée tout au long de l'année. Il existe deux types de contrôle : les contrôles internes réalisés par OCTAV et les contrôles externes réalisés par des organismes indépendants. Les paramètres suivants sont mesurés en continu et enregistrés sur la base de valeurs limites moyennes calculées sur ½ heure de mesure : CO, poussières totales, COT, HCl, HF, SO₂ et NO_x.

La réglementation impose de ne pas dépasser plus de 60 heures au-dessus des valeurs autorisées par an par ligne de four. En 2023, le compteur 60 h est bien en deçà de ce seuil, avec 5h30 heures pour la ligne 1 et 8 heures pour la ligne 2.



5h30 de dépassement
sur la ligne 1

8h de dépassement
sur la ligne 2

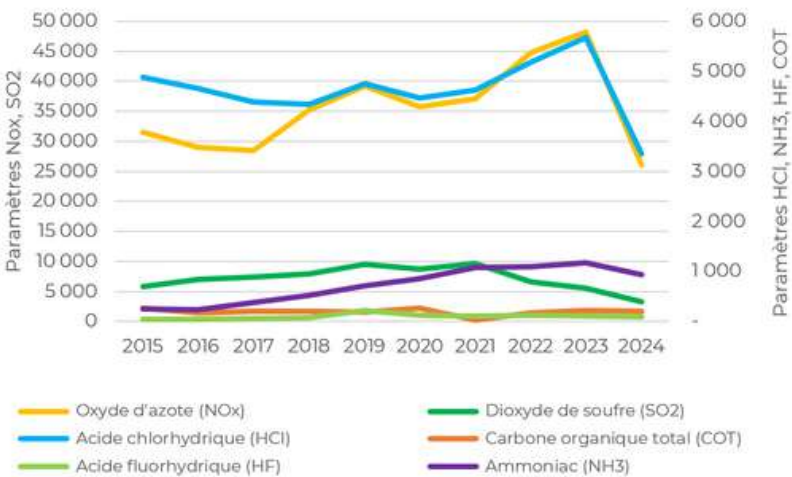


Mesures en concentration en sortie de cheminée	Ligne	Semestre 1	Semestre 2	Seuils de l'arrêté préfectoral du 08/11/2012
Acide chlorhydrique (HCl) (mg/Nm3)	1	4,39	2,59	10
	2	5,22	1,65	
Poussières (mg/Nm3)	1	0,22	0,32	10
	2	0,22	0,47	
Monoxyde de carbone (CO) (mg/Nm3)	1	12,2	5,36	50
	2	20,5	6,81	
Acide fluorhydrique (HF) (mg/Nm3)	1	0,158	0,14	1
	2	0,087	0,026	
Dioxyde de soufre (SO2) (mg/Nm3)	1	5,99	3,72	50
	2	2,72	2,42	
Cadmium (Cd) + thallium (Tl) (mg/Nm3)	1	0,0000	0,0280	0,05
	2	0,0000	0,0039	
Mercure (Hg)(mg/Nm3)	1	0,0014	0	0,05
	2	0,00078	0,00024	
Total autres métaux lourds (mg/Nm3)	1	0,0023	0,031	0,5
	2	0,0027	0,018	
Dioxines et furanes (mg/Nm3)	1	0,0013	0,000082	0,1
	2	0,0000	0,0008	
Carbone organique total (COT) (mg/Nm3)	1	0,94	0,27	10
	2	0,38	0,15	
Oxyde d'azote (NOx) (mg/Nm3)	1	26,1	73,86	80
	2	36,3	53,27	
Ammoniac (NH3) (mg/Nm3)	1	2,89	0,82	30
	2	2,98	3,09	

Les contrôles des dioxines sont réalisés en continu par des organismes extérieurs agréés. Un contrôle trimestriel complète ce suivi. L'ensemble des autres éléments est mesuré tous les semestres.

L'ensemble des résultats est conforme et inférieur aux seuils définis dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter.

Mesures en flux en sortie de cheminée (cumul sur les deux lignes en kilos)



Les mesures en flux permettent de quantifier les éléments composant les rejets atmosphériques.

L'ensemble des résultats respecte les seuils réglementaires définis par l'arrêté préfectoral du 8 novembre 2012 et de l'arrêté ministériel du 3 août 2010.

Les résultats détaillés sont disponibles dans le rapport d'activité d'OCTAV.

5.4.2 Suivi environnemental réalisé par le Syndicat

Dans une démarche d'indépendance et de parfaite transparence, le Syndicat a fait le choix de mener lui-même le suivi environnemental autour de l'usine d'incinération. Il a contractualisé pour cela avec divers partenaires (Atmo Occitanie, Air Lichen et l'Apave).

Localisations et types de mesures réalisées dans le cadre du suivi environnemental



- Mesure dans l'air ambiant
- L Mesures des lichens
- S Mesures dans les sols
- C Mesures dans les retombées atmosphériques
- UVED Unité de Valorisation des Déchets - Octav

L'ensemble des résultats des analyses sont présentés **dans le rapport annuel produit par Atmo Occitanie.**

En 2024, les concentrations des polluants mesurées autour de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Lunel-Viel sont inférieures aux valeurs réglementaires ou valeurs de référence existantes.

Comme pour les années précédentes, les dispositifs de mesure déployés n'ont pas mis en évidence une influence du fonctionnement de l'incinérateur sur les éléments surveillés.

Ces résultats sont présentés comme chaque année à la commission de suivi du site (CSS), qui regroupe l'état, les collectivités locales concernées, les riverains, l'exploitant et les salariés de l'incinérateur.

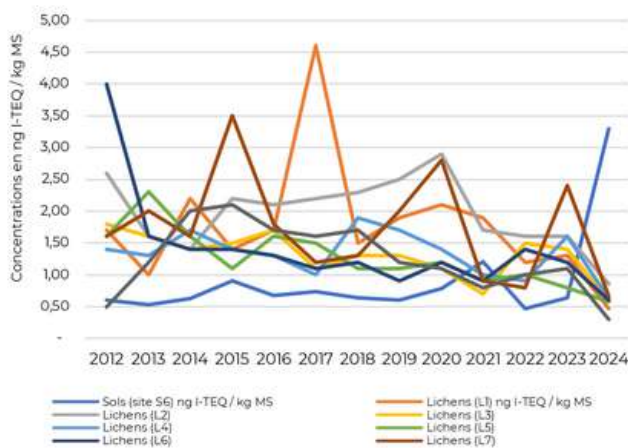
La surveillance de la qualité de l'air aux alentours de l'incinérateur se poursuivra en 2025 avec le même dispositif fixe que les années précédentes.

Le document complet est disponible en ligne sur le site d'ATMO Occitanie.

	Nombre de sites	Fréquence des mesures
Dioxines et furanes		
Air ambiant	1	1 par an
Sols	7	1 par an
Lichens	8	1 par an
Retombées atmosphériques	6	1 par an
Métaux (As, Cd, Cr, Hg, Ni, Pb, Tl, Zn) et chlorures		
Air ambiant	1	Permanent
Sols	7	1 par an
Lichens	8	1 par an
Retombées atmosphériques	6	1 par an
Nox, PM10 et PM2,5		
Air ambiant	1	Permanent

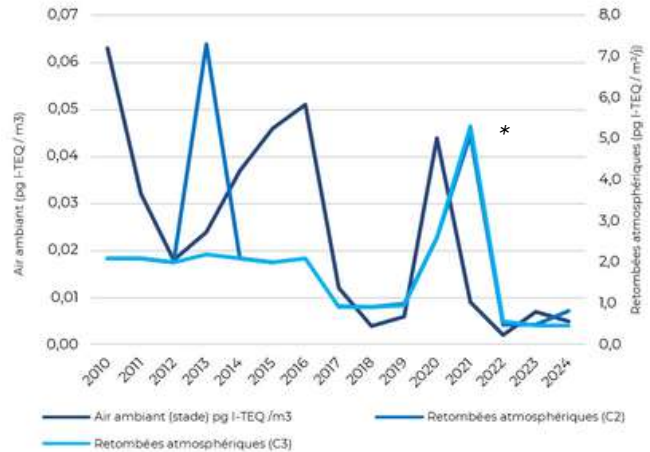
Dioxines

Concentration de dioxines dans les sols et lichens



Depuis la mise en œuvre des mesures de concentration de dioxines dans les sols, celles-ci ne montrent pas de variation significative, quel que soit le site échantillonné.

Concentration de dioxines dans l'air ambiant et les retombées atmosphériques

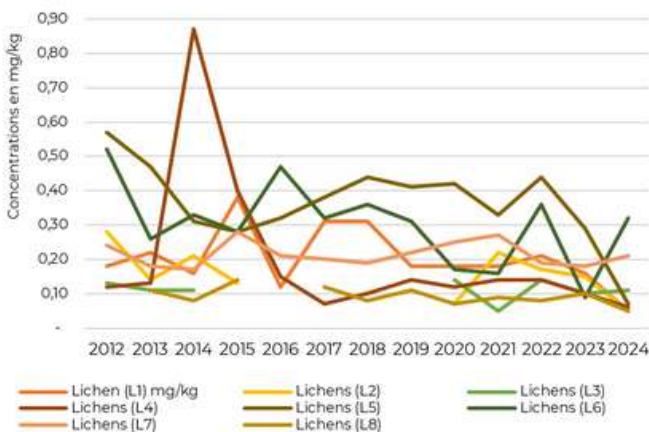


Les mesures 2024 sont très en deçà des seuils réglementaires.

* Les conditions de mesure appliquées en 2020 n'étant pas les mêmes qu'auparavant, les résultats affichés sont non significatifs. En effet, le volume d'air prélevé était 40 fois moins élevé que par le passé. De fait, le seuil de détection technique n'ayant pas été atteint, ce dernier est retenu et appliqué au faible volume d'air prélevé. Ainsi, une concentration élevée est artificiellement calculée. La méthode de mesure a été corrigée en 2021.

Métaux (exemple du cadmium)

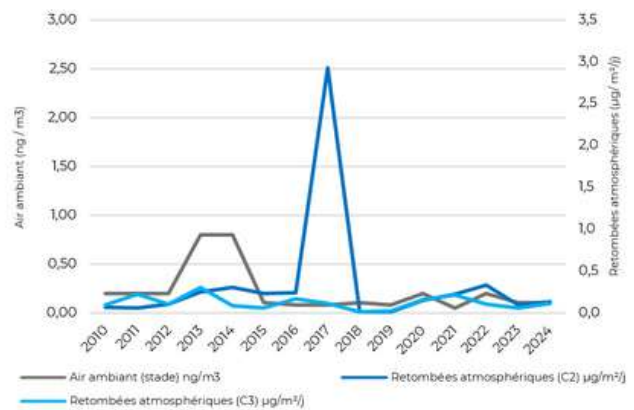
Concentration de cadmium dans les lichens



Les valeurs mesurées sont nettement inférieures aux valeurs cibles.

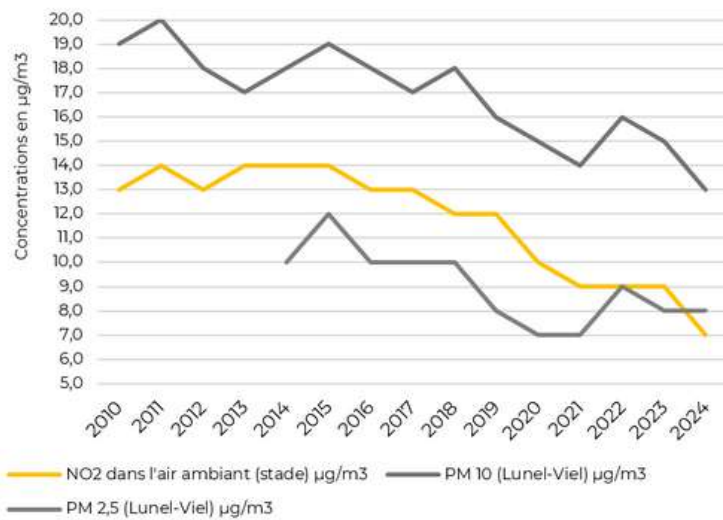
Les fluctuations observables certaines années sont liées aux activités de l'environnement de l'usine mais non imputables à son activité.

Concentration de cadmium dans l'air ambiant et les retombées atmosphériques



NOx et poussières

Concentration d'oxydes d'azote et poussière dans l'air ambiant



Dioxyde d'azote

Les concentrations en dioxyde d'azote (NO2) dans l'air ambiant respectent les seuils réglementaires et sont inférieures aux valeurs mesurées en milieu urbain.

Poussières

La mesure de poussières PM10 fait l'objet d'un suivi permanent en temps réel sur la station de mesure du stade de Lunel-Viel. Les valeurs mesurées en 2024 respectent les seuils réglementaires et présentent des niveaux inférieurs à ceux des milieux urbains et à proximité du trafic urbain.

L'Unité de Valorisation Énergétique OCTAV à Lunel-Viel - Crédit Photo : SUEZ



6

COÛT DU SERVICE PUBLIC ET FINANCEMENT



Le Syndicat Mixte Entre Pic et Etang est un syndicat dit fermé au sens de l'article L5711-1 du code général des collectivités territoriales. En ce sens, il regroupe exclusivement des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Il est financé par la participation versée par chacun des groupements membres. Les charges et recettes associées au traitement des déchets sont refacturées ou reversées à l'euro près à chacune des structures intercommunales en fonction des consommations réelles de service.

Dans le but de disposer d'une connaissance fine des coûts de la compétence traitement des déchets, que ce soit par flux ou poste, mais aussi à des fins de comparaison dans le temps avec d'autres structures de traitement, le Syndicat a choisi d'utiliser l'outil de gestion standard : la matrice des coûts développée par l'ADEME.

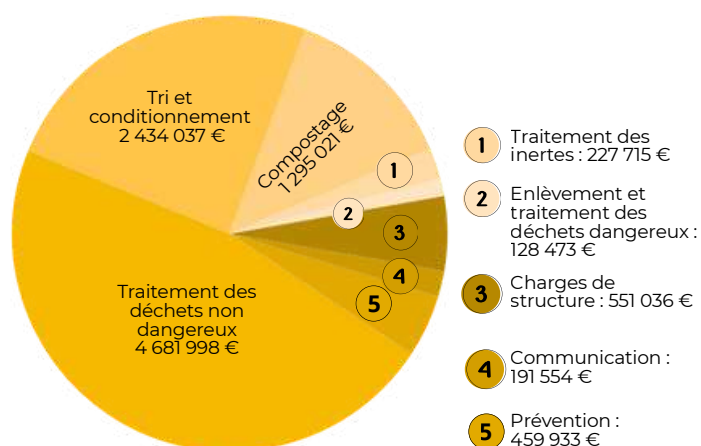
La matrice étant un outil de comparaison, certaines charges et produits, dits exceptionnels, ne sont pas incorporés. En outre, les montants sont toujours exprimés en € HT. 2024 est la cinquième année où cette analyse est réalisée.

6.1 LES DÉPENSES

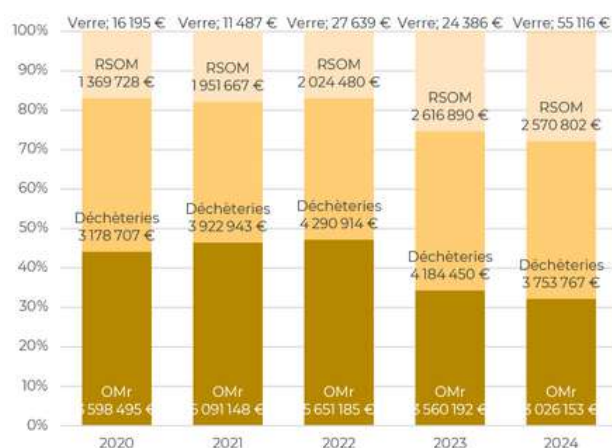
Le montant annuel des dépenses de traitement comprend l'ensemble des dépenses directes de fonctionnement (marchés de prestation de service, fournitures diverses, études, ...), les dépenses de personnel ainsi que les frais de structures (amortissement, ...). Le compte administratif 2024 affiche les éléments suivants (résultat cumulé) :

14 857 058 €
de dépenses de fonctionnement

1 416 959 €
de dépenses d'investissement



Dépenses : 9,97 M€
dont 88%
liées au traitement
opérationnel des déchets



Répartition 2024 des charges

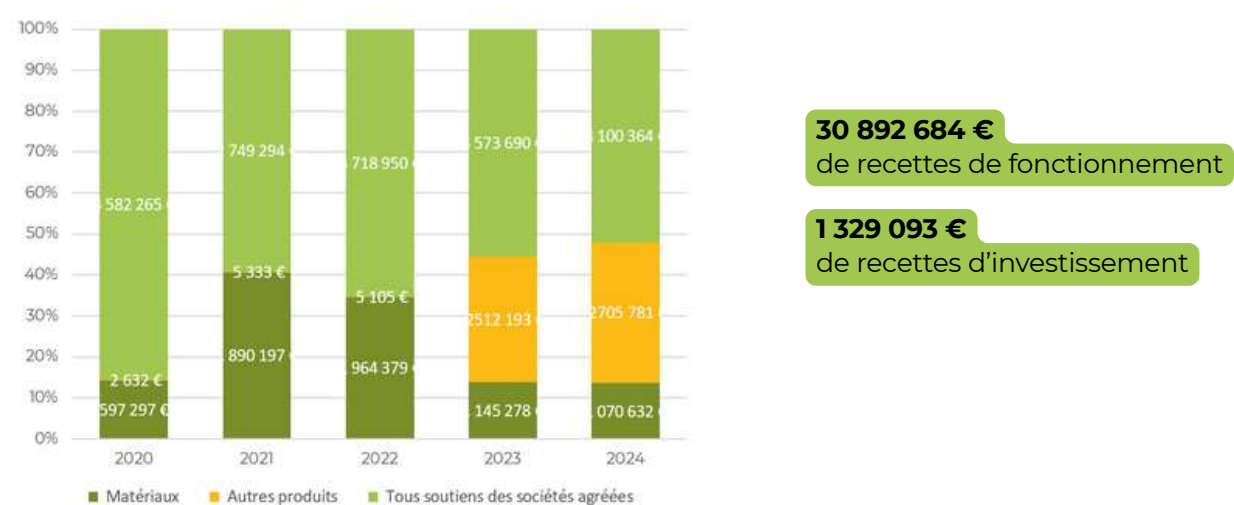
OMR : 32,2 %
Déchèteries : 39,9 %

6.2 LES RECETTES

Les recettes du Syndicat se répartissent en 3 grandes catégories :

- La vente des matériaux (métaux collectés en déchèteries, emballages recyclables issus des collectes sélectives) ;
- Les soutiens versés par les éco-organismes
- Les autres produits

Le compte administratif 2023 affiche les éléments suivants :



Répartitions des principales recettes

	Montants € nets	Tonnage 2024	Ratio €/t
Soutiens des sociétés agréés			
Citeo	3 730 188	21 592	172,76 €
Ecosystem / Ecologic	140 468	1 766	79,54 €
EcoDDS	20 859	223	93,54 €
EcoMaison	207 589	7 102	29,23 €
Ventes Matériaux			
Matières	583 659	12 490	46,73 €
Verre	293 097	9 668	30,32 €
Ferraille/batteries	190 781	2 173	87,80 €

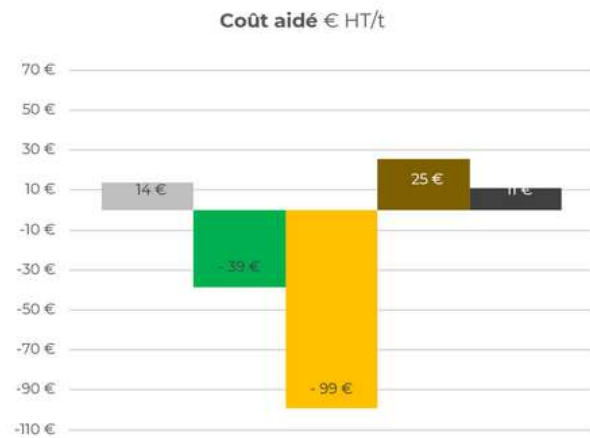
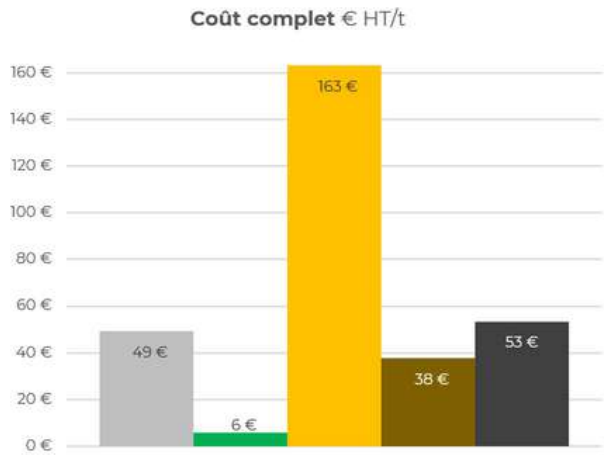
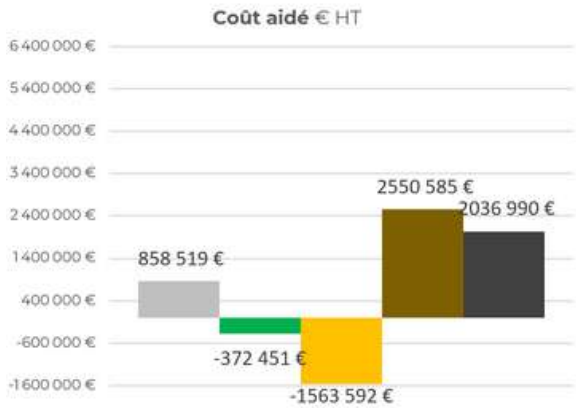
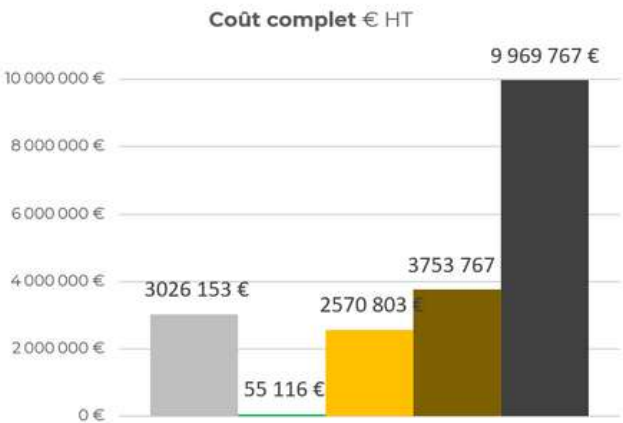
Les ratios présentés ci-contre sont à considérer avec prudence dans la mesure où les soutiens sont versés avec un décalage important dans le temps. Également, les recettes associées à la vente des matériaux sont établies en année glissante, c'est-à-dire de décembre de l'année n-1 à novembre de l'année n.

6.3 LES CONTRIBUTIONS

Le modèle économique du Syndicat repose, pour chaque groupement de communes membre, sur la refacturation au réel de chacune des charges et le reversement des recettes sur le même principe. Au-delà de ces éléments purement techniques, le financement des charges de structure (bâtiments, rémunérations, études, analyses environnementales associées à l'unité de valorisation énergétique, ...) est effectué au moyen du versement d'une contribution annuelle dépendante de la population de chaque intercommunalité.

703 625 € de participation des adhérents

6.4 COÛTS DU TRAITEMENT DES DÉCHETS



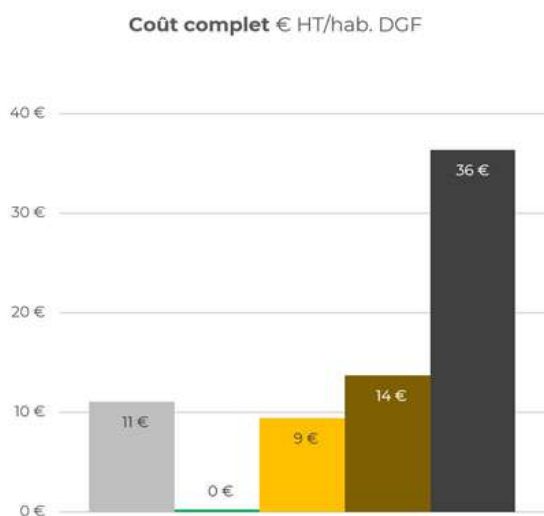
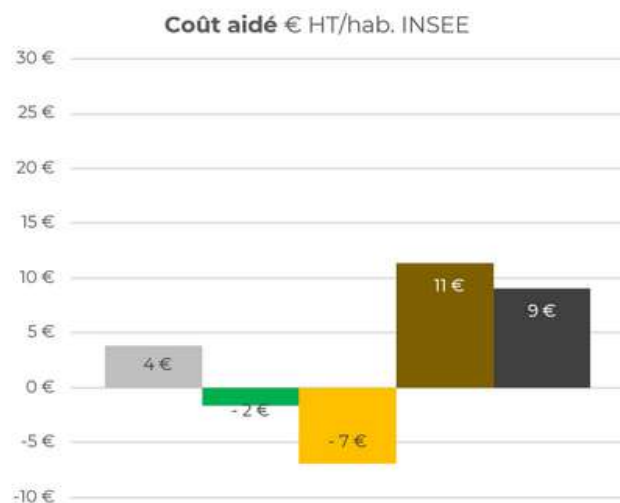
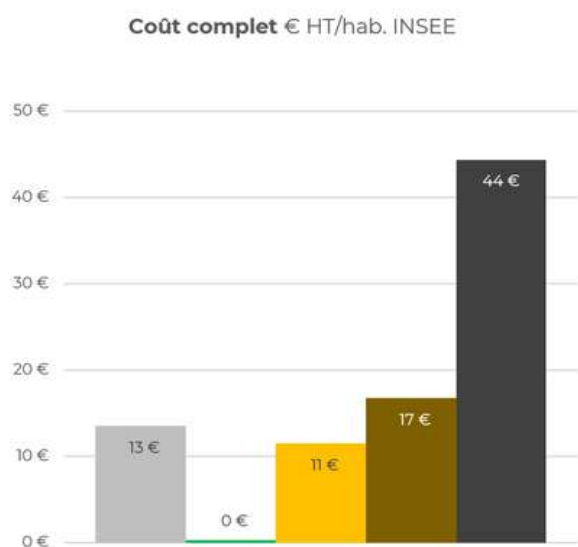
Coût complet : totalité des charges hors TVA. Ce coût permet de rendre compte du niveau des charges liées au service rendu par les collectivités sans tenir compte par exemple des produits industriels qui peuvent fluctuer d’une année sur l’autre.

Coût technique : coût complet moins les produits à caractère industriel (ventes de matériaux, d’énergie...).

Coût partagé : coût technique moins les soutiens apportés par les éco-organismes (filières papiers/emballages, DEEE, déchets dangereux, etc.). La comparaison des coûts technique et partagé permet de mesurer l’impact des soutiens versés par les éco-organismes sur les coûts engagés par les collectivités.

Coût aidé HT : coût partagé moins les aides reçues.

Coût aidé TTC : somme du coût aidé HT et du montant de la TVA acquittée. Le coût aidé HT ou TTC selon le régime fiscal du service, correspond au coût résiduel à la charge de la collectivité et donc à son besoin de financement.



Coûts complets : Le coût complet du flux emballages ramené à la tonne reste le plus élevé parmi les flux analysés. Ceci s'explique notamment par les coûts importants de tri (effectué manuellement et au moyen dispositifs techniques sophistiqués) et la faible densité de ce flux. Les ratios coûts complets par habitant s'établissent entre 8 et 9 € HT / t. Le verre demeure le matériau dont l'équilibre économique est le plus performant.

Coûts aidés : Le flux ordures ménagères est celui qui présente le coût aidé le plus élevé quel que soit le ratio analysé. Les soutiens financiers et la ventes des matériaux issus des flux recyclables permettent de gommer complètement les coûts de traitement et même de générer une recette substantielle qui doit inciter les collectivités à encourager leurs habitants à plus et mieux trier.

7 MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC

Le Syndicat conclut divers marchés de prestations de service afin de répondre aux divers besoins de traitement des déchets.

Il ne possède pas d'installation en propre hormis l'unité de valorisation énergétique localisée à Lunel-Viel exploitée en délégation de service public.

L'équipe du Syndicat

Au 31 décembre 2024, l'équipe administrative et technique du Syndicat était composée de 6 agents au siège, dont un mutualisé avec l'un des groupements de communes membre, et de 10 animateurs biodéchets.

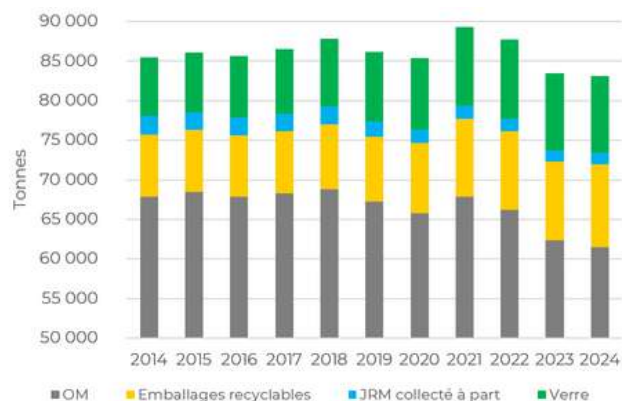
Les principales prestations rémunérées à des entreprises

Prestataire	Montant en € TTC*
Paprec - Trivalo 34 (Tri des emballages recyclables, valorisation bois et plâtres)	2 923 832
OCTAV (incinération)	2 270 622
Alliance Environnement (valorisation végétaux)	536 789
SBR (valorisation végétaux et bois)	483 657
FT Environnement (valorisation végétaux et bois)	472 141
COVED (déchets ultimes)	354 175
LRM (valorisation gravats)	259 764
DV2E (valorisation végétaux)	180 201
Triadis Services (valorisation déchets toxiques)	146 773
Recygypse (valorisation plâtre)	70 013
Société Méditerranéenne de Nettoyement (valorisation plâtre)	57 224

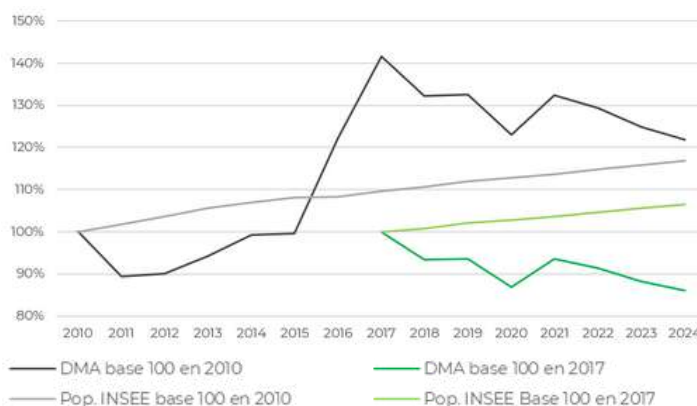
*y compris TGAP et taxe communale le cas échéant

8 INDICATEURS

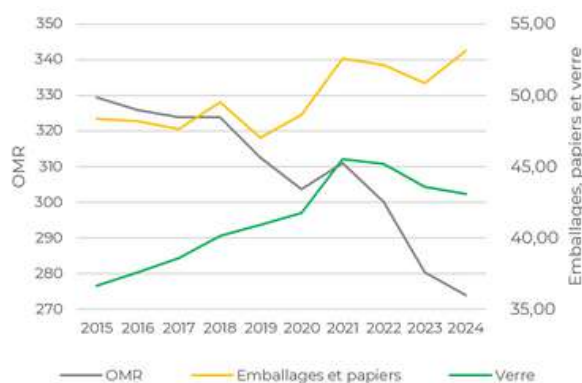
Évolution des tonnages des déchets ménagers et assimilés



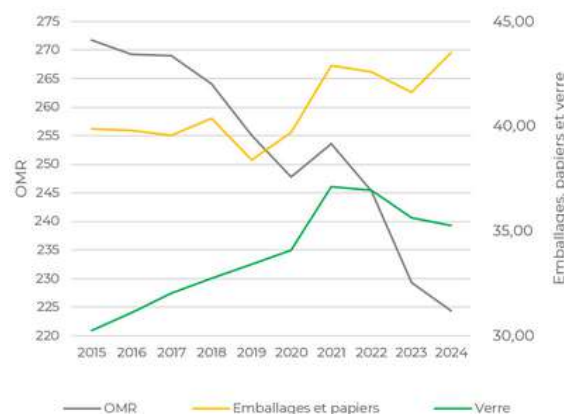
Indices d'évolution de la production de déchets ménagers et assimilés et de la population



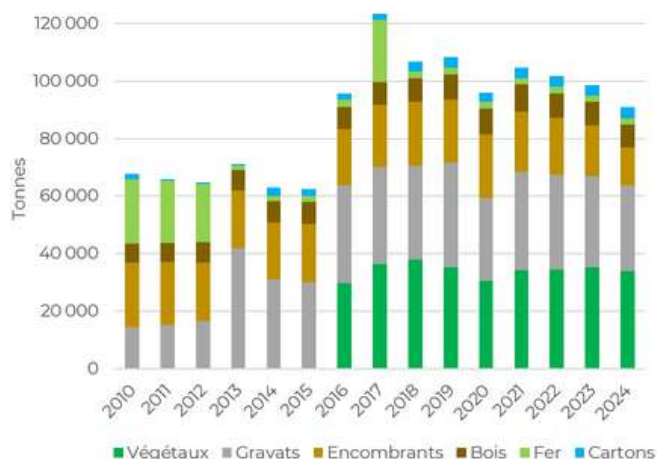
Évolution des ratios de production des ordures ménagères en kg / hab. INSEE



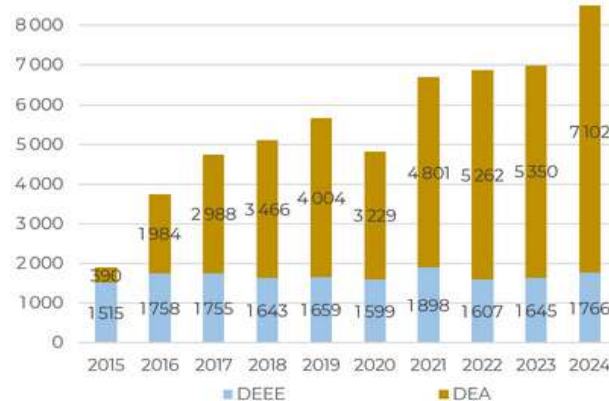
Évolution des ratios de production des ordures ménagères en kg / hab. DGF



Evolution des tonnages de déchets collectés en déchèteries (hors toxiques et REP) - en tonnes



Evolution des tonnages de DEEE et déchets d'équipement d'ameublement - en tonnes



Le Syndicat a pris en charge la compétence traitement des déchets végétaux à compter de l'année 2016 ce qui explique l'augmentation soudaine du tonnage total traité à partir de cette date.

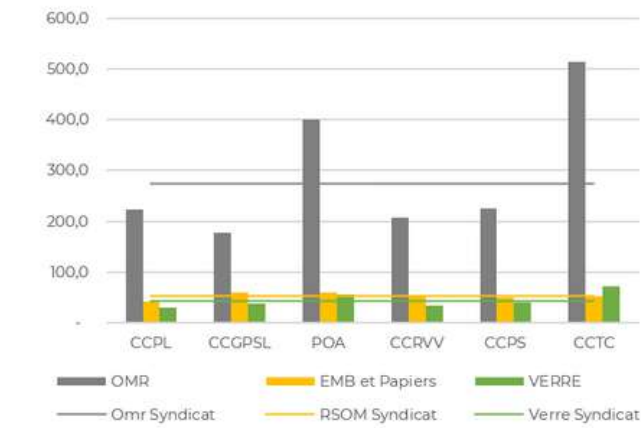
Indicateurs détaillés par origine géographique

Quantités traitées en 2024 (en tonnes) <i>Les totaux peuvent différer de la somme en raison des arrondis</i>	Pic et Etang	Lunel Agglo	Grand Pic Saint Loup	Pays de l'Or	Rhony Vistre Vidourle	Pays de Sommières	Terre de Camargue
Population INSEE	224 512	51 987	52 095	45 888	28 808	24 803	20 931
Population DGF	274 170	52 877	53 218	70 414	29 585	26 112	41 964
Ordures ménagères résiduelles	61 519	11 561	9 260	18 388	5 986	5 582	10 742
Emballages légers et papiers	11 923	2 191	3 127	2 780	1 483	1 250	1 093
Verre	9 668	1 561	1 995	2 607	975	1 022	1 508
Biodéchets DCT	39	22	x	18	x	x	x
Sous-total ordures ménagères et assimilés	83 132	15 335	14 382	23 775	8 443	7 854	13 343
Déchèteries	103 892	20 022	26 149	20 433	13 487	11 688	12 113
Total déchets ménagers et assimilés	187 024	35 356	40 531	44 208	21 931	19 542	25 456

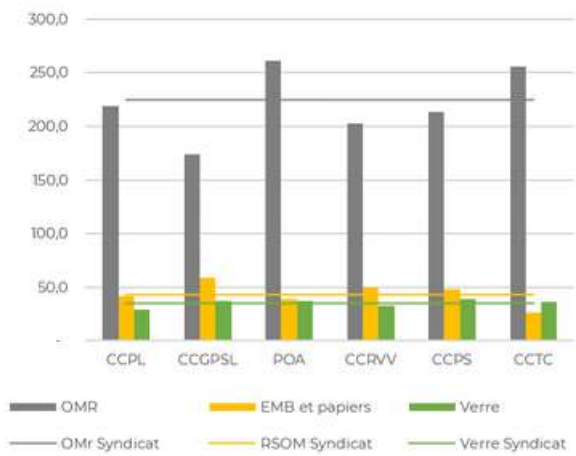
Quantités traitées en 2024 (en kg/hab)	Pic et Etang	Lunel Agglo	Grand Pic Saint Loup	Pays de l'Or	Rhony Vistre Vidourle	Pays de Sommières	Terre de Camargue
Population INSEE	224 512	51 987	52 095	45 888	28 808	24 803	20 931
Population DGF	274 170	52 877	53 218	70 414	29 585	26 112	41 964
Ordures ménagères résiduelles	274,01	222,4	177,7	400,7	207,8	225,1	513,2
	224,38	218,6	174	261,1	202,3	213,8	256
Emballages légers et papiers	53,11	40,1	60	60,6	51,5	50,4	52,2
	43,5	41,4	58,8	39,5	50,1	49,9	26
Verre	43,1	30	38,3	56,8	33,8	41,2	72,1
	36,3	29,5	37,5	37	33	39,1	35,9
Sous-total ordures ménagères et assimilés	370,2	294,6	276,1	518,1	293,1	316,6	637,5
	303,1	289,6	270,2	337,6	285,4	300,8	318
Déchèteries	462,8	385,1	502	445,3	468,2	471,2	578,7
	379	378,6	491,4	290,2	455,9	447,6	288,7
Total Déchets ménagers et assimilés	833	679,7	778	963,4	761,3	787,2	1 216,2
	682,1	668,2	761,6	627,8	741,3	748,4	606,6

Quantités traitées en 2024 (en tonnes)	Pic et Etang	Lunel Agglo	Grand Pic Saint Loup	Pays de l'Or	Rhony Vistre Vidourle	Pays de Sommières	Terre de Camargue
Population INSEE	224 512	51 987	52 095	45 888	28 808	24 803	20 931
Population DGF	274 170	52 877	53 218	70 414	29 585	26 112	41 964
Ordures ménagères	61519	11561	9260	18388	5986	5582	10742
Emballages recyclables	10473	1864	2732	2622	1307	1047	901
Papiers collectés séparément	1450	326	395	158	176	203	192
Biodéchets - DCT	39	22	0	18	0	0	0
Carton	3839	743	692	1230	301	348	526
Verre	9668	1561	1995	2607	975	1022	1508
Bois	8067	2075	2433	697	1042	887	934
Encombrants	13071	2449	2239	2584	1981	1753	2064
Métaux	2165	247	523	436	330	269	362
Gravats	29732	4357	9780	3114	4272	4396	3814
Végétaux	34068	7078	7555	9667	4418	2754	2596
Non-incinérables	1191	915	0	23	0	0	253
Films agricoles	7	7	0	0	0	0	0
Plâtre	1319	479	577	0	53	99	110
DEA, ABJ et jouets	7102	1231	1685	1873	657	725	931
DEEE	1766	133	342	462	238	256	335
ASL	53	2	8	17	7	3	17
ABJ thermiques	11	2	2	4	1	1	1
Extincteurs	0	0	0	0	0	0	0
Batteries	8	3	3	0	0	2	0
Piles	14	3	5	3	1	1	2
Tubes néons	4	1	1	1	0	0	0
Lampes basse consommation	2	0	0	1	0	0	0
Toxiques hors EcoDDS	105	36	1	17	4	28	19
Toxiques EcoDDS	223	44	34	48	27	39	31
Huiles minérales	130	24	30	15	16	13	34
Huiles végétales	10	2	0	1	3	3	0
Polystyrène	15			15			
Textiles	989	191	239	226	136	111	86
Total déchets ménagers et assimilés	187042	35356	40531	44225	21931	19542	25456

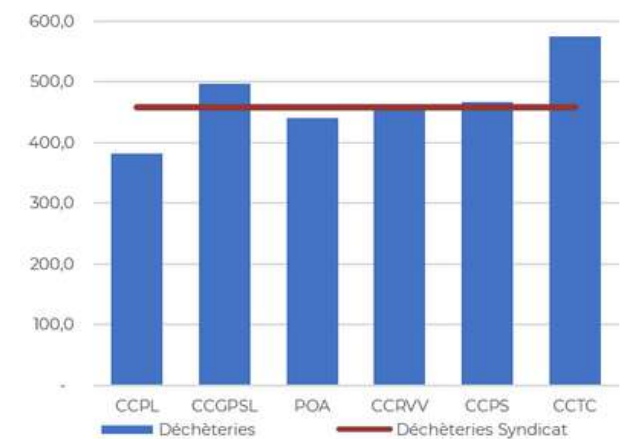
Ratios d'ordures ménagères et assimilées
En kg/hab. INSEE



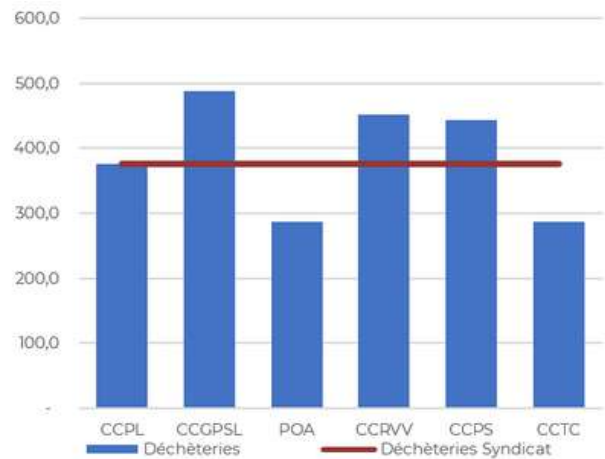
Ratio d'ordures ménagères et assimilées
En kg/hab. DGF



Ratios de déchets collectés en déchèteries
En kg/hab. INSEE



Ratios de déchets collectés en déchèteries
En kg/hab. DGF



9 LEXIQUE

CITEO : éco-organisme national ayant en charge le développement de la collecte sélective, et qui, à ce titre, subventionne les collectivités l'ayant mise en place.

CS (Collecte Sélective ou Séparative) : collecte de certains flux de déchets (recyclables) préalablement séparés par les producteurs, en vue d'une valorisation ou d'un traitement spécifique.

DA (Déchets Assimilés) : déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, sans sujétions techniques particulières. Il s'agit des déchets des entreprises (artisans, commerçants...) et des déchets du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux...) collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères.

DDS (Déchets Diffus Spécifiques) : déchets présentant un risque pour la santé humaine ou l'environnement au regard de leur caractère toxique et dangereux (solvants, métaux lourds, pesticides...). Ils nécessitent un traitement adapté.

DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) : petits et gros électroménagers, appareils de vidéo, audio et hi-fi, écrans...

Déchets inertes : déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique importante. Ils ne se décomposent pas, ne brûlent pas, ne produisent aucune autre réaction physique ou chimique, ne sont pas biodégradables et ne détériorent pas d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact, d'une manière susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine.

DM (Déchets Ménagers) : tout déchet, dangereux ou non dangereux, dont le producteur est un ménage. » Ils comprennent la fraction résiduelle des ordures ménagères, les encombrants collectés en porte-à-porte, les collectes sélectives et les déchets collectés en déchèteries.

DMA (Déchets Ménagers Assimilés) : déchets produits par les professionnels, les administrations et les services municipaux. Ils sont dits assimilés aux déchets ménagers quand ils ne nécessitent pas de contraintes techniques particulières pour leur collecte et leur traitement : ce sont les cartons, plastiques, bois, végétaux, déchets alimentaires...

DEA (Déchets d'Éléments d'Ameublement) : Meubles, matelas,...

EMR : Emballages Ménagers Recyclables

Élimination : opération qui n'est pas de la valorisation même lorsque ladite opération a comme conséquence secondaire la récupération de substances, matières ou produits ou d'énergie (article L. 541-1-1 du code de l'environnement).

ISDI (Installation de stockage des déchets Inertes) : installation qui réceptionne des déchets inertes (gravats) en vue de les éliminer par enfouissement ou comblement sur site.

JRM : Journaux Revues Magazines

Mâchefers : résidus solides de la combustion des ordures ménagères. Ils se présentent sous la forme d'agrégat composés de métaux, de verre, de silice, d'alumine, de calcaire, de chaux, d'imbrûlés et d'eau.

OM (Ordures Ménagères) : elles sont issues de l'activité quotidienne des ménages. Elles se composent des OMR, de la CS et des déchets collectés en déchèterie.

OMA (Ordures Ménagères et Assimilées) : les ordures ménagères et assimilées sont les déchets produits quotidiennement par les ménages et les producteurs non ménagers qui sont pris en charge par le service public de gestion des déchets (ordures ménagères résiduelles et déchets collectés sélectivement). Les déchets produits occasionnellement par les ménages (les déchets verts, les déchets d'encombrants, les déchets dangereux, les déblais et gravats...) en sont exclus.

PCI (Pouvoir Calorifique Inférieur) : Quantité totale de chaleur dégagée par la combustion.

Recyclage : toute opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins (article L. 541-1-1 du code de l'environnement). Le recyclage permet de substituer des substances, des matières, ou des produits à d'autres substances, matières ou produits. Le compostage est une des opérations de recyclage.

Refiom (Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères) : produit de la neutralisation des gaz acides et polluants par des réactifs comme la chaux ou le bicarbonate de sodium. Les REFIOM sont par définition très toxiques et doivent être traités de manière spécifique.

Réutilisation : elle est définie comme une opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau. (article L. 541-1-1 du code de l'environnement). L'opération de réutilisation est toujours précédée d'une opération de préparation, a minima, par une opération de contrôle.

Valorisation : toute opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en substitution à d'autres substances, matières ou produits qui auraient été utilisés à une fin particulière, ou que des déchets soient préparés pour être utilisés à cette fin, y compris par le producteur de déchets (article L. 541-1-1 du code de l'environnement).

Valorisation énergétique : un incinérateur de déchets non dangereux réalise une opération de valorisation énergétique si cette opération respecte les conditions définies à l'article 33-2 de l'arrêté du 20 septembre 2002. Une de ces conditions est notamment l'atteinte d'une performance énergétique (rendement supérieur ou égal à 0,65 ou 0,6 selon les cas). Ce rendement est défini à l'annexe VI de l'arrêté.

Valorisation Matière : traitement des déchets permettant leur réemploi, réutilisation ou recyclage.

Valorisation Organique: traitement organique aérobie ou anaérobie de déchets organiques pour produire une matière fertilisante organique retournant au sol.

Syndicat Mixte Pic et étang

04 67 59 72 30
contact@picetang.fr

825 route de Valergues
à Lunel-Viel

www.picetang.fr

